

PROF

TRIMESTRIEL - SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2016 | NUMÉRO 31

Pacte d'Excellence : des décisions cet automne

Réforme des titres et fonctions :
mesures transitoires assouplies

Pédagogie interactive :
on n'apprend pas tout seul...

Formation en cours de carrière :
un supplément de l'IFC

Se rapprocher du podium



Plus que toute autre, cette rentrée est marquée par une série de changements.
© PROF/FWB

On attendait les Diabes à l'Euro, ce sont les Red Lions qui ont brillé aux JO de Rio. On pronostiquait des médailles à des athlètes, judokas ou autre tennisman confirmés, et c'est la jeune Nafissatou Thiam qui est montée sur la plus haute marche... Les premiers ont fait preuve d'un collectif sans faille. La seconde est aussi à l'aise en hauteur qu'en longueur. L'une et les autres ont ébloui par leur ténacité, leur rage de vaincre.

Jouer collectif, s'adapter sans cesse tout en gardant un cap clair. Voilà bien des qualités utiles dans nos écoles, plus encore en ces temps de grands chambardements annoncés ou déjà en cours. Des changements dans les grilles-horaires de l'enseignement qualifiant, la réforme des titres et fonctions, un nouveau cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté en primaire, un Pacte pour un Enseignement d'excellence qui entre cet automne dans le vif du sujet...

En cette rentrée probablement davantage qu'en toute autre, chaque acteur de l'enseignement, quelle que soit sa fonction, est concerné par l'un ou l'autre de ces changements. Et certainement par les travaux liés au Pacte pour un Enseignement d'excellence, qui vise à rapprocher notre système éducatif du podium...

La plupart de ces changements sont évoqués dans ce numéro, où il est aussi question de pédagogie interactive, de fonctions en pénurie, du projet mobilisant toute une école secondaire autour du harcèlement, ou de ce qui détermine l'usage préférentiel de la main gauche ou droite... Bonne lecture... et surtout bonne rentrée. ●

Didier CATTEAU
Rédacteur en chef



Éducation à la philosophie et à la citoyenneté :

en primaire dès octobre, en secondaire en 2017 >4

Titres et fonctions : mesures transitoires assouplies >8

Des renforts pour traiter les dossiers « pension » >9

Pacte pour un Enseignement d'excellence : des décisions cet automne >10

Le maintien en maternelle davantage encadré >14

L'alternance fait son entrée dans le supérieur >16

Nouveaux dossiers TICE sur enseignement.be >18

Les fonctions touchées par la pénurie >21

Pédagogie interactive : on n'apprend pas tout seul >22

FileTrieux : une plateforme pédagogique globale >27

Écoute-Émoi, pour rendre le goût de l'école >28

« Au cours de sciences, ouvrez la porte au débat ! » >30

Le succès d'Audrey rassure les étudiants sur leurs acquis >32

Spécialisé : l'intégration progresse >33

L'école maternelle, d'un pays à l'autre... >34

Un défi actualisé >37

Latéralité manuelle : une étape-clé >38

Enrichir son savoir au Collège Belgique >40

Deux abonnements pour le prix d'un à la Valette >43



« IL EST ENCORE TEMPS D'AGIR
EN AMONT PAR UNE AUGMENTATION
DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS ISSUS
DES FORMATIONS PÉDAGOGIQUES »

C'est une des recommandations des auteurs de *Besoin d'enseignants en Région bruxelloise*, selon qui il faudrait d'ici 2020 entre 436 et 2 164 équivalents temps plein de plus, pour faire face à l'augmentation de la population scolaire, à 24 000 élèves d'ici 2019. L'étude est publiée dans le Cahier n°5 de l'IBSA. bit.ly/29sUDnV



C'est le nombre d'élèves de l'enseignement obligatoire qui, en 2014, ont participé à des activités sportives organisées pour les écoles dans les dix-huit centres sportifs Adepts, peut-on lire dans *La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres 2016*, qui fait un focus sur le sport et la culture à l'école. Une brique téléchargeable via www.directionrecherche.cfwb.be (> Actualités). Version imprimée gratuite via d.i.recherche@cfwb.be.



Les recommandations du médiateur

Sur 4 593 réclamations transmises au Médiateur commun à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015, 786 concernaient l'enseignement. Dont 306 les allocations d'études, 200 les équivalences de diplômes, 176 les relations scolaires et 159 les personnels de l'enseignement. Le détail et les recommandations du Médiateur dans son rapport téléchargeable via www.le-mediateur.be (> rapports annuels).



Vidéos Dos Ados

Des capsules vidéos où des ados jouent leur père ou mère et vice-versa, en grossissant le trait : voilà la nouvelle campagne de Yapaka, programme de prévention de la maltraitance. Un peu d'humour et de décalage pour aborder les relations parfois grinçantes du quotidien. Un appel est lancé aux duos volontaires. Un *Manuel de survie pour parents d'ados qui pètent les plombs* accompagne la campagne. Savoureux ! www.yapaka.be/dosados

En primaire dès octobre, en secondaire en 2017

Le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté fait son apparition en primaire dans l'enseignement officiel et libre non confessionnel.

Dès ce 1^{er} octobre 2016, l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté fait l'objet d'un cours spécifique ⁽¹⁾ dans les écoles primaires des réseaux officiels (Wallonie-Bruxelles Enseignement, enseignement communal et provincial) et dans celles du réseau libre non confessionnel qui offrent le choix entre les cours philosophiques ⁽²⁾.

En 2017 dans le secondaire

Ce nouveau cours sera introduit au secondaire à la rentrée 2017. Comme en 2015-2016, l'encadrement pédagogique alternatif peut donc y être organisé en 2016-2017.

Une ou deux périodes

L'arrivée de ce nouveau cours ne modifie pas le nombre de périodes dans la grille-horaire des écoliers. Chaque année, en septembre, les parents préciseront leur choix pour leur enfant : il suivra soit une heure de religion/morale et une heure d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, soit deux heures du nouveau cours. L'encadrement pédagogique alternatif disparaît donc du primaire.

À partir de quand ?

Le nouveau cours sera organisé à partir du 1^{er} octobre, ce qui permettra de calculer les périodes nécessaires, en fonction des choix des parents.

Formation au référentiel

Un référentiel précise les compétences à développer dans l'enseignement fondamental.

Pour aider les enseignants à se l'approprier, l'Institut de la Formation en cours de Carrière organisera une journée d'introduction (www.ifc.cfwb.be - code 201501501), puis, à partir d'octobre, une formation complémentaire de trois jours (code 201501602).

Programme commun

Les réseaux d'enseignement officiel et libre non confessionnel ont élaboré un programme commun ⁽³⁾. Il s'agit surtout d'amener les élèves à réfléchir, à prendre la parole, à débattre de sujets de société. Ce programme est provisoire. Des modifications pourront y être proposées, avec la collaboration et l'expertise des acteurs de terrain.

Ce cours sera-t-il inspecté ?

Ce cours ne sera pas inspecté jusqu'en 2020. Mais un groupe de six inspecteurs, mandatés comme experts, accompagnera sa mise en place, récoltera les bonnes pratiques, soutiendra les enseignants avant la désignation potentielle de conseillers pédagogiques spécifiques. Ils prépareront des pistes pour baliser l'inspection proprement dite. Et assureront aussi un feed-back régulier avec le Cabinet de la ministre de l'Éducation ⁽⁴⁾.



1991

Une commission mise sur pied par le ministre de l'Éducation examine la possibilité d'introduire un cours de philosophie pour tous les élèves en fin du secondaire.

1995

Une enquête de l'Unesco, clôturée par la Déclaration de Paris, recommande de généraliser l'enseignement de la philosophie.

2000

Hervé Hasquin, ministre-président de la Communauté française, propose de remplacer les cours de religion et de morale non confessionnelle par un cours de philosophie et d'histoire comparée des religions, aux deux dernières années du secondaire, dans l'enseignement officiel.

2009

Quatre parlementaires déposent une proposition de décret pour un cours de philosophie et d'histoire culturelle des religions au 3^e degré du secondaire. Le Conseil consultatif des cours philosophiques, créé en 2005, a un avis négatif et propose un questionnement philosophique tout au long de la scolarité obligatoire.



© Fotolia / jovanita

Qui l'enseignera ?

Ce nouveau cours sera donné par des maîtres de philosophie et citoyenneté engagés sur base volontaire. Les professeurs de religion/morale sont prioritaires et parmi eux joue la priorisation : nommés/définitifs, temporaires prioritaires et temporaires. Ils doivent avoir au moins un diplôme de bachelier reconnu en Belgique et être formés à la neutralité via la formation initiale ou en ayant réussi avant le 1^{er} octobre 2016 l'unité d'enseignement « formation à la neutralité » organisée en promotion sociale. Les enseignants diplômés de l'enseignement officiel au plus tard en 2003-2004 sont considérés comme formés à la neutralité.

Au 1^{er} septembre 2020, ceux qui n'étaient pas nommés définitivement au 30 juin 2016 devront avoir un titre pédagogique. Par ailleurs, tous les enseignants désireux de donner ce nouveau cours devront (en plus des autres conditions) avoir acquis le certificat en didactique du cours de philosophie et de citoyenneté. Ce certificat ne sera cependant pas exigé lorsque la formation initiale du candidat couvre les compétences nécessaires à l'enseignement de ce cours. Notre version imprimée (distribuée en septembre 2016) laissait penser que les enseignants nommés définitivement au 30 juin 2016 ne devaient pas disposer de ce certificat.

Ajoutons qu'un enseignant ne pourra pas donner un cours de religion/morale et un cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté dans une même implantation. Des dérogations sont possibles à certaines conditions matérielles (par exemple s'il enseigne dans plusieurs implantations

distantes entre elles...). Tous les détails à ce sujet figurent dans les circulaires 5821, 5822 et 5823 ⁽⁵⁾.

Des pertes d'emploi ?

Les enseignants de cours philosophiques dans l'officiel sont censés perdre une demi-charge. Mais le Gouvernement souhaite conserver l'emploi des nommés à titre définitif et des temporaires prioritaires. Ainsi, il attribue un volume de périodes plus important que l'an passé pour permettre d'organiser à la fois les cours de religion/morale et le nouveau cours.

Les professeurs de religion et morale qui refusent de donner le nouveau cours seront soumis au mécanisme de réaffectation dans leur fonction.

Et dans le libre ?

Dans le réseau libre catholique, les deux heures de religion sont maintenues. L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté s'insère dans les disciplines existantes. Dans le libre non confessionnel qui n'offre pas le choix des cours philosophiques, les heures de morale sont maintenues et le nouveau cours s'insère dans les disciplines existantes. ●

Patrick DELMÉE et Catherine MOREAU

(1) Décret relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement fondamental. www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=42840&referant=101
 (2) Un Guide pratique pour les enseignant-e-s des écoles primaires est disponible sur www.enseignement.be/citoyennete (> Cours de philosophie et de citoyenneté)
 (3) bit.ly/2bf4VuY, www.wallonie-bruxelles-enseignement.be, bit.ly/2bf4VuY
 (4) Qui a créé une adresse de contact relative au nouveau cours : cpc@gov.cfwb.be.

2012

La ministre de l'Enseignement propose un tronc commun à tous les cours philosophiques, tous réseaux confondus. En réaction, le Centre d'étude et de défense de l'école publique prône, pour tous les élèves, une formation citoyenne combinant approche philosophique et connaissance historique des religions et des mouvements de pensée non confessionnelle.

2014

Dans sa Déclaration de politique communautaire, le Gouvernement annonce « dans l'enseignement officiel, progressivement à partir de la 1^{re} primaire, un cours commun d'éducation à la citoyenneté [...] en lieu et place d'une heure de cours confessionnel ou de morale laïque ».

12/03/2015

La Cour Constitutionnelle confirme le droit pour un parent d'obtenir pour son enfant, sur simple demande, une dispense de cours philosophique, y compris de morale laïque. Elle répond ainsi à une question posée par le Conseil d'État à la suite du refus exprimé par la Ville de Bruxelles en octobre 2013, de dispenser une élève de suivre un cours philosophique.

14/07/2015

Un décret instaure un mécanisme de dispense pour les cours de religion et de morale non confessionnelle dans l'enseignement officiel. Cela implique la mise en place à la rentrée 2015 d'un cours d'encadrement pédagogique alternatif, pour les élèves dispensés de cours philosophiques.

13/07/2016

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vote un décret relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement fondamental.

Ce nouveau cours exige neutralité et esprit critique

Professeure de morale, Macha Saintenois s'est préparée à donner le nouveau cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Rencontre.

Des projets citoyenneté

Si certains enseignants chargés du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté sont aussi branchés par la pédagogie du projet, ils ne manqueront pas l'appel à projets initié par le Conseil supérieur d'éducation aux médias.

En effet, cette année, celui-ci invite tous les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles à réaliser un projet sur le thème Médias et citoyenneté : s'informer, se mobiliser et communiquer.

Les projets, qui devront aboutir à une production médiatique diffusée ou partagée, sont à rentrer jusqu'au 30 septembre (formulaire électronique en ligne via le site du CSEM). Ceux qui seront retenus pourront être réalisés avec l'aide d'un subside pouvant aller jusqu'à 2 000 €.

Infos: <http://csem.be/appeleprojet>

Macha Saintenois enseigne la morale dans les sections fondamentales des Athénées de Woluwe-Saint-Pierre et de Jodoigne. Cette année, elle continuera à le faire, et est volontaire pour donner le nouveau cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

PROF : Vous devez suivre une formation à la neutralité. Qu'en attendez-vous ?

Macha Saintenois : Le respect de la neutralité et l'exercice de l'esprit critique me semblent essentiels pour assurer ce futur cours. Les cours de morale et religion sont assurés par des professeurs aux parcours très divers : absence de diplômes pédagogiques pour certains, licences universitaires pour d'autres, diplômes d'instituteurs,... Une formation commune paraît un bon point de départ.

De cette formation, j'attends plutôt des idées de projets ou d'activités en classe en respect avec le principe de neutralité. Mais ce n'est qu'un début à compléter par d'autres ressources sur la philosophie, le débat citoyen, la défense des valeurs citoyennes. L'examen approfondi du nouveau programme et la bibliographie très complète qui l'accompagne aideront les professeurs désarmés. De plus, l'offre de formation est très diverse.

Certains enseignants, surtout les professeurs de morale, sont plus familiarisés avec les exigences de ce nouveau cours. Son programme montre de grandes similitudes avec celui du cours de morale. Ma pratique pédagogique part de l'observation des faits par les élèves, pour qu'ils en retirent eux-mêmes l'analyse

critique et la défense des valeurs humanistes (dignité de l'être humain, solidarité, encouragement aux progrès, tolérance). Ainsi je pense déjà respecter le principe de neutralité.

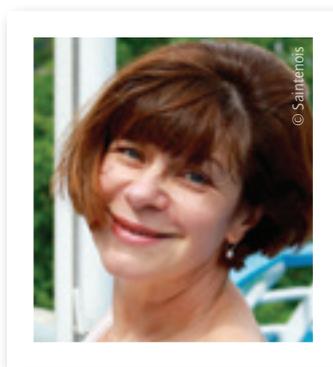
Comment vous préparez-vous ?

J'ai commencé la formation à la neutralité fin août. Et, dès l'an passé, j'ai consulté le programme en ligne et j'ai suivi des formations à la philosophie pour les enfants : cela m'a permis d'élaborer (avec la collaboration d'une bibliothécaire bruxelloise) des activités qui entrent parfaitement dans le cadre du nouveau cours, et de les tester en classe. Cela a bien fonctionné.

Autour des aventures d'un petit héros nommé Toutik, j'ai créé pour les 7-11 ans une série de récits illustrés avec activités et jeux philosophiques. Ils abordent des problématiques humaines et citoyennes par le biais de personnages et animaux de l'Égypte antique – très appréciée par les enfants. J'y aborde différents thèmes : lien social et amitié, compétition et solidarité, accueil des réfugiés, de la paix à la guerre, gestion de conflits, dérives alimentaires, marquage psychologique du voleur...

Certains parents pourront s'étonner de votre double casquette...

Peu je crois. Ils réaliseront vite la similitude des programmes. S'ils voient une



différence entre le nouveau cours et la morale, ce sera plutôt au niveau de sa démarche très axée sur le débat citoyen et au niveau du regroupement des élèves.

Comment les enseignants de votre entourage voient-ils ce cours ?

Certains collègues font le choix de ne pas postuler pour le nouveau cours par conviction. D'autres reculent devant la tâche et l'inconnu. Cela relève évidemment de leur liberté. Mais, d'une façon générale, je constate de l'intérêt teinté de crainte. Il serait rassurant de connaître le plus vite possible les conditions d'organisation : horaires, implantations, groupes envisagés (nombre d'élèves par groupes, regroupements des âges,...).

Ce cours sera sans doute difficile à organiser...

Les directions vont devoir aménager les horaires. Les heures de morale et religion vont être réduites. Lesquels des professeurs de ces cours assureront la citoyenneté ? Les professeurs qui auront perdu des heures devront aller dans des écoles supplémentaires pour compléter leur horaire ou être réaffectés. Trajets supplémentaires, équipes pédagogiques multiples,... tout ceci va demander aux enseignants beaucoup de souplesse...

Que penser des regroupements verticaux d'élèves ?

La verticalité ne devrait pas poser trop de problèmes tant qu'on ne mélange pas plusieurs cycles. Il faudra veiller à ne pas constituer des groupes trop nombreux. Au-delà de 20 élèves, le débat démocratique et citoyen devient un exercice fort compliqué et perd de son efficacité... Que le bon sens l'emporte. •

Propos recueillis par
Patrick DELMÉE

Un vrai casse-tête !

« À titre personnel, je trouve que le cours de philosophie et citoyenneté est une idée bénéfique, avec un contenu enthousiasmant », explique Marcel Buelens, directeur du service Enseignement de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. M. Buelens a participé à la création du référentiel, en tant que représentant du Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces. Selon lui, « on a sacrifié l'ambition au maintien de l'emploi. C'est un choix particulièrement contraignant ! »

En 2015-2016, les neuf écoles primaires communales ont confié à vingt-et-un maîtres spéciaux 138 périodes hebdomadaires de cours philosophiques : morale (38), religion catholique (38), islamique (36), protestante (22) et orthodoxe (4). Quant à l'encadrement pédagogique alternatif, il a représenté 36 heures d'encadrement par les titulaires de classe ou par des animateurs extérieurs formés à des ateliers de recherche philosophique.

« Dès la rentrée, nous allons demander aux parents de choisir : cours philosophique ou seconde heure de philo/citoyenneté, explique M. Buelens. Puis, il faudra faire les décomptes. Qui perdra des périodes de cours ? »

Pour le nouveau cours, les enseignants des cours philosophiques, volontaires et en perte de charge, sont prioritaires. « Plusieurs ont montré de l'intérêt, ont fait quelques formations. Par choix ou pour préserver leur emploi ? Ces enseignants qui découvrent le programme du cours devront souvent se rendre dans quatre, cinq, six écoles. Habités à des petits groupes, voire à quelques élèves, certains se retrouveront devant des classes de 24 ! Construire les horaires va être un casse-tête ! »

« Comment gérerons-nous les réactions des élèves qui verront un enseignant de cours philosophiques donner le nouveau cours ? Et celle des parents qui avaient choisi l'encadrement pédagogique alternatif pour sa neutralité ? À moins que tout se passe dans l'indifférence générale... »

Pour M. Buelens, « confier ce cours aux titulaires de classe aurait été idéal. La citoyenneté en primaire doit s'ancrer dans le vécu. Les instituteurs qui ont donné l'encadrement alternatif en 5^e et 6^e primaire l'an dernier se sont dits impressionnés par les centres d'intérêt, la réflexion, le bon sens manifestés par les enfants ».

C. M.



Directeurs plus mobiles

Pour répondre à la difficulté de recrutement des directeurs dans le fondamental, Gouvernement puis Parlement ont adopté un décret modifiant leur statut, après concertation entre pouvoirs organisateurs, syndicats et Administration. Ce texte (en cours de publication au moment de boucler cette édition) ajoute certaines fonctions donnant accès à la fonction de directeur et permet une mobilité plus aisée pour les directeurs à titre définitif du subventionné, qui pourront postuler dans un autre pouvoir organisateur.

Revalorisation

Les professeurs de l'enseignement de promotion sociale, titulaires d'un master ou d'une licence et qui enseignent dans l'enseignement secondaire inférieur, pourront désormais être rémunérés au barème 501, moyennant certaines conditions. Cela concerne une trentaine d'enseignants en 2016 et environ 250 à partir de 2017. Une mesure prise en application de l'accord sectoriel.

Le CAP revu

Le Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) permet à des enseignants sans titre pédagogique d'en obtenir un tout en poursuivant leurs activités dans les écoles. Il est délivré par un jury central. La réforme des titres et fonctions et la refonte de la formation initiale des enseignants incitent à réformer cet accès au CAP, afin notamment qu'il ne constitue pas une voie concurrentielle à la formation initiale et à l'agrégation.

Le Gouvernement a donc approuvé une note d'intention qui entrevoit d'adapter les conditions d'accès, le référentiel de compétences, le contenu et les exigences des épreuves menant au CAP, ainsi que leurs modalités de supervision et d'évaluation. La réforme devrait intervenir en septembre 2017.

Titres et fonctions : mesures transitoires assouplies

Des temporaires non prioritaires porteurs d'un titre de pénurie peuvent être réengagés. C'est un des assouplissements de la réforme des titres et fonctions votés cet été.

Par décret, la réforme « titres et fonctions » est désormais applicable aux maîtres et professeurs de religion⁽¹⁾. Par ailleurs, certaines mesures transitoires ont été assouplies. Les circulaires ont donc été adaptées⁽²⁾. L'Administration y insiste : il est indispensable de consulter www.enseignement.be/primoweb, qui actualise les données traitées par la Citicap avant leur publication par arrêtés.

Ce sont les problèmes soulevés par l'appel aux candidats pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement d'une part, et les premières opérations de basculement effectuées par les pouvoirs organisateurs du subventionné d'autre part, qui justifient ces ajustements.

Quatre mesures ont été revues. Un : la Citicap est désormais compétente pour les mesures transitoires visant la protection des membres du personnel en cas de changement de grilles-horaires ou d'accroches (ce qui est important dans le cadre de la réforme du qualifiant). Deux : les mesures transitoires sont désormais applicables aux membres du personnel porteurs d'un titre de pénurie listé. Trois : le nouveau régime des titres est applicable aux puériculteurs. Quatre : les puériculteurs sous statut ACS/APE bénéficient aussi des mesures transitoires statutaires et barémiques.

Le décret initial a également été modifié pour permettre aux pouvoirs organisateurs de recruter à nouveau dans la même fonction un membre du personnel ayant déjà presté en 2015-2016. Par dérogation à la priorisation des titres suffisants sur les titres de pénurie,

et des titres de pénurie sur les autres titres, un temporaire non prioritaire peut être à nouveau désigné ou engagé, dans la même fonction, sous condition. Il faut qu'il ait exer-



Un temporaire non prioritaire peut désormais être réengagé.

cé cette fonction pour une demi-charge au moins, et cela 150 (enseignement officiel) ou 180 jours (libre subventionné) dans le plein exercice, ou 240 jours en promotion sociale.

Autre nouveauté : l'organisation du module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur pour l'enseignement de promotion sociale, ce qui ouvre (sous conditions) la possibilité d'obtenir le barème 501. Tous les détails dans la circulaire 5813, qui expose aussi les assouplissements et précisions en matière de mesures transitoires. ●

D. C.

⁽¹⁾ Paru au Moniteur belge le 26 août 2016. www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl

⁽²⁾ Circulaires (publiées avant le 19 août) 5813, 5828, 5829, 5832 et 5835, www.adm.cfwb.be

Des renforts pour traiter les dossiers « pension »

Pour permettre à terme à tous les enseignants d'estimer la date et le montant de leur pension, 49 agents « Capelo » ont été engagés.

Capelo, pour *Carrière Publique Électronique*⁽¹⁾, est un projet grâce auquel les agents du secteur public peuvent obtenir des informations en ligne sur leur future pension (première date possible de la pension et son montant). Et cela à tout moment s'ils en font la demande via www.mypension.be⁽²⁾, automatiquement dès 55 ans.

15 à 20 % des dossiers en ordre

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les différents employeurs doivent communiquer les données de rémunération et de temps de travail de leurs agents, tous les trois mois, à une base de données qui constitue le fondement du dossier électronique de pension, actualisé tout au long de la carrière.

Le hic ? La période antérieure à 2011. Les employeurs doivent en effet numériser toutes les données papier dont ils disposent, et les communiquer. Pour les dossiers « pension » des personnels de l'enseignement, les quatre personnes affectées à ce travail au sein l'Administration générale de l'enseignement (AGE) n'y suffisaient pas.

En juin dernier, le cabinet du ministre de la Fonction publique estimait que 15 à 20 % des dossiers étaient en ordre. Soit 18 000 sur un peu plus de 100 000. Résultat : bon nombre d'enseignants ne sont pas sûrs de bénéficier de ce à quoi ils ont droit. Et cela peut placer des directions dans l'embarras, car il est difficile d'estimer les prises de pension et de prépension et de compléter les tableaux d'attributions.

Une cinquantaine d'engagements

Pour résorber ce retard, l'AGE a engagé au 1^{er} septembre 49 nouveaux agents et mis en

œuvre les conditions logistiques nécessaires pour qu'ils encodent au plus vite le solde des déclarations des données. En priorité les dossiers des plus âgés et les demandes de pension avant celles de prépension. Répartis au sein des directions déconcentrées de Bruxelles et de Wallonie, et ayant accès aux données de l'enseignement organisé et du subventionné, ces agents sont engagés pour un an avec deux reconductions possibles. Un premier objectif est de les former au plus vite et au mieux.

Par ailleurs, un membre du personnel de l'enseignement n'obtenant pas les renseignements sur mypension.be peut se tourner vers le service décentralisé de l'AGE qui gère son dossier « carrière »⁽³⁾. Ces services traiteront les dossiers avec les priorités citées ci-dessus.

L'objectif est de rendre Capelo opérationnel pour tous les agents de l'enseignement au plus tard le 1^{er} septembre 2019. Un fameux défi. ●

Pa. D.

⁽¹⁾ <http://bit.ly/2aEO9ke>

⁽²⁾ Ou via le n° 1765, les pointspensions, www.servicepensions.fgov.be (> formulaire). Voir aussi *Pensions de retraite du régime des fonctionnaires*, juin 2016, Service fédéral des Pensions, bit.ly/2aWCSyB

⁽³⁾ Adresses via le secrétariat de l'école ou bit.ly/2bbGj6r



© Fotolia/Richard Villalon

Des décisions cet automne et un enjeu : susciter l'adhésion

Les travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence entrent dans une phase déterminante : définir des priorités, à partir de balises déjà fort précises sur certains aspects, comme l'autonomie des établissements.

Àu début de l'été, les membres du Groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence ont présenté leur deuxième avis ⁽¹⁾. Comme on le lira en pages 12 et 13, il comporte des orientations déjà très précises, notamment sur la gouvernance du système éducatif, sur le rôle des directions, et sur la notion d'autonomie couplée à la responsabilisation, des enseignants d'une part, des établissements scolaires d'autre part.

Le Groupe central en a profité pour insister sur la dimension systémique du Pacte, chaque élément des réformes envisagées devant contribuer à la cohérence d'ensemble. Et pour appeler à une mobilisation générale...

1. Tous ensemble

Le deuxième avis du Groupe central (qui chapeaute les travaux entamés début 2015) souligne la dynamique de concertation entre les différents acteurs du monde éducatif : fédérations de pouvoirs organisateurs, représentants des organisations syndicales, organisations représentatives des parents et des associations de parents. Et il insiste sur le collectif : « *Nous défendons fermement ces orientations, les perspectives nuancées qu'elles ouvrent sur des sujets complexes et les points d'équilibre que nous sommes arrivés à dégager au terme d'un long et patient travail collectif* ».

2. Trois convictions

Un : il y a urgence à réformer notre système scolaire qui, malgré l'implication de ses acteurs, « *produit des résultats largement insatisfaisants tant en termes d'efficacité que d'équité* ». Une urgence à partager en impliquant « *ceux que nous représentons, à savoir les enseignants, les parents, les pouvoirs organisateurs et les directeurs* ». Le supplément

annexé à ce magazine de rentrée, rédigé par l'équipe du Pacte au sein du Cabinet de la ministre de l'Éducation, souligne le caractère fondamentalement participatif de la démarche du Pacte qui se construit sur la base des analyses et des propositions des acteurs de l'enseignement. Partant de questions qui préoccupent largement les enseignants, il pointe les éléments de réponse qui émanent, à ce stade, des travaux du Pacte (sans reprendre l'ensemble des orientations du Pacte sur tous les sujets) et invite à participer au processus du Pacte d'ici la fin de l'année.

Cette implication ne sera possible que moyennant deux conditions, estime le Groupe central : il faut « *rassurer chaque acteur du système sur son devenir individuel* » et « *communiquer adéquatement* » sur les orientations adoptées par le Groupe central et approuvées par le Gouvernement. À cet égard, les premières sorties médiatiques (redoublement interdit, journée scolaire étendue, par exemple), lapidaires et sans nuances, n'ont pas aidé...

Deux : « *les réformes à mettre en œuvre [...] sont systémiques et donc complexes* ». Si bien qu'« *isoler une mesure par rapport aux autres est donc au mieux inopérant, au pire contre-productif* ». Dans ce contexte, le Groupe central préconise deux types de mesures : « *des réformes structurelles (touchant à l'organisation des parcours scolaires, aux savoirs et aux compétences enseignés, à l'organisation du qualifiant,...)* » et des mesures visant à « *mobiliser tous les acteurs [...] dans un cadre épanouissant pour chacun alliant autonomie et responsabilisation* ».

Trois : « les réformes devront s'inscrire dans la durée », avec « *un suivi et un accompagnement adéquats et professionnels* » des acteurs, qui ne peuvent absorber tous les changements en même temps.

3. Sur le fond

Une nouvelle gouvernance. Deux maîtres-mots : autonomie et responsabilité. « *Une telle logique de responsabilisation implique plus d'autonomie pour les acteurs, plus de soutiens dans l'exercice de leurs missions, mais aussi une dynamique collective plus forte autour d'objectifs précis et d'un pilotage renforcé au niveau de l'établissement* ».

Un nouveau métier. « *Le métier d'enseignant doit se concevoir sur la base d'un travail collectif et collaboratif* ». Il doit être pensé dans sa « *dynamique temporelle* » (mieux soutenir les débutants, une carrière moins plane, une formation continuée renforcée, notamment). Et la charge de travail doit tenir compte du travail hors classe. Le Groupe central y insiste : « *des plans de soutien, accompagnement, requalification et formation des enseignants devront être développés et mis en œuvre afin d'accompagner le changement* ».

Un nouveau tronc commun. Le Groupe central « *défend l'idée d'un nouveau tronc commun renforcé et profondément redéfini dans ses contenus et ses modalités* ». Polytechnique et pluridisciplinaire « *dès le départ* », il doit envisager « *de nouveaux grands domaines d'apprentissage, dont certains sont peu présents dans la formation actuelle, comme l'initiation à la littérature numérique, aux arts ou à la créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre, etc.* ».

Une véritable stratégie contre le redoublement, contre l'exclusion et la relégation, qui doit intégrer « *des outils de diagnostic précoce des difficultés d'apprentissage, un renforcement de l'évaluation continue et formative, et de la différenciation, ainsi que des remédiations plus systématiques* ». Pour le Groupe central, « *le taux de redoublement que nous connaissons [...] n'est pas acceptable* », et « *rien ne justifie qu'il soit plus élevé que dans tous les autres pays européens* ». Parce que « *les inégalités scolaires commencent dès l'école maternelle* », le Groupe central insiste sur « *la qualité de l'enseignement et de l'encadrement dans l'enseignement maternel, que nous souhaiterions voir fréquenté par tous les enfants dès l'âge de 3 ans* ».

Le qualifiant, filière d'excellence. Et pour y arriver, il s'agirait de « *revoir l'organisation des parcours des élèves* » pour plus de cohérence, mais aussi de « *renforcer la gouvernance et le pilotage de cette filière de manière à y rendre l'offre de formation plus lisible et à assurer de meilleures transitions vers l'emploi* ».

4. Rythme scolaire

En réplique aux sorties médiatiques sur le sujet, le Groupe central précise n'avoir pas « *opté d'emblée pour un allongement de la journée scolaire ni du temps des vacances. Mais nous souhaitons clairement poursuivre l'analyse de la faisabilité d'une modification de l'organisation de la journée et de l'année scolaire* ». •

Didier CATTEAU

(1) www.pactedexcellence.be/documents

Définir des priorités

À la fin de chaque chapitre, le deuxième avis du Groupe central, énumère les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ses propositions et/ou les thèmes à approfondir. Des groupes de travail doivent s'atteler à cette tâche. Par ailleurs, le bureau de consultance Mc Kinsey a été chargé de chiffrer les coûts/bénéfices des mesures envisagées.

Sur base de ces éléments, le Groupe central doit remettre cet automne un troisième avis, sur base duquel le Gouvernement établira une priorisation des mesures à mettre en œuvre. Ces arbitrages ne sont pas attendus avant fin 2016.

Ateliers pédagogiques

À partir de novembre, l'Institut de la Formation en cours de Carrière organisera de nouveaux « ateliers pédagogiques » à destination des personnels de l'enseignement désireux d'en savoir plus sur ce qui les attend, mais aussi de donner leur avis sur les orientations ambitieuses portées par le Groupe central.

Il s'agira de journées de formation (et non plus de demi-journées), réparties en Wallonie et à Bruxelles. Elles seront axées sur des thématiques : celles qui ont été les plus sollicitées par les participants aux ateliers pédagogiques de l'année dernière et/ou celles que les membres du Groupe central ont pointées comme essentielles lors de la communication de début juillet sur le deuxième avis rendu au Gouvernement.

www.ifc.cfwb.be

Chaque école devrait définir son plan de pilotage

En matière de gouvernance de notre système éducatif, le Groupe central a une vision déjà très précise : les objectifs généraux fixés par l'autorité centrale, la manière d'y arriver définie au sein des établissements scolaires.

Ce ne sont encore que des balises, et rien n'est décidé, mais le Groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence consacre plus de trente pages de son deuxième avis⁽¹⁾ à dessiner les contours de ce que devrait être la nouvelle gouvernance du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette proposition est clairement axée sur concept-clé d'autonomie/responsabilisation, qui suppose de modifier les rapports entre pouvoir régulateur, pouvoirs organisateurs et établissements. Et qui nécessite selon le Groupe central une évolution « substantielle » de la fonction de directeur, et du métier d'enseignant.

On se limitera ici aux contours suggérés pour la gouvernance. Pour faire très bref, il revient à l'autorité centrale de définir les objectifs généraux (« *autour des trois dimensions fondamentales que sont efficacité, efficience et équité* »), mais c'est aux établissements scolaires qu'il conviendrait de définir la manière d'y arriver. L'avis consacre un important chapitre aux rôles dévolus, dans sa vision des choses, à l'autorité centrale, aux fédérations de pouvoirs organisateurs, aux pouvoirs organisateurs eux-mêmes, et aux établissements.

Indicateurs et contrats d'objectifs

Pour dessiner cette nouvelle architecture, le Groupe central s'appuie sur huit principes, dont ceux qui suivent. Il faut consacrer ou renforcer l'autonomie des acteurs. Deux : « *l'autonomie n'a de sens qu'au regard d'une responsabilisation* », qui suppose le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats via des indicateurs et des contrats d'objectifs. Trois : il faut passer à « *des modes de fonctionnement collectifs et participatifs qui doivent impliquer les enseignants dans*

le pilotage de l'école ». Quatre : il est nécessaire que les directions passent « *d'une gestion administrative et multitâche de l'école à un leadership éducatif et pédagogique qui peut être distribué* ». Bien entendu, pour permettre aux PO, aux établissements, aux directeurs et aux enseignants d'assumer les responsabilités qui sont les leurs, il faut du soutien et de l'accompagnement.

En matière de gouvernance, le Groupe central prône une contractualisation des rapports entre pouvoir régulateur d'une part, PO et établissement d'autre part. L'avis rendu public avant l'été énonce une série de principes sur base desquels articuler cette contractualisation.

Il y aurait au moins deux niveaux d'objectifs : « *les objectifs généraux définis par l'autorité centrale pour l'ensemble du système scolaire et les objectifs spécifiques qui sont poursuivis par les divers PO/établissements et qui concourent logiquement à l'atteinte des objectifs généraux* ». Ce qui ne doit pas empêcher l'autorité centrale de définir des objectifs propres à certains établissements « *en fonction des contextes socioéconomiques et culturels des établissements comme en fonction des spécificités de certains types d'enseignement* ».

Impliquer tout le personnel dans les plans de pilotage

Au centre du dispositif figure un plan de pilotage défini au sein de chaque établissement scolaire, pour six ans (avec évaluation intermédiaire à mi-parcours), et qui, dans une logique de responsabilisation, « *doit viser à inscrire l'ensemble des écoles dans le cadre général défini par l'autorité politique* ». Pour le



© Fotolia/Reavipixel.com

Panel citoyen

« En 2030, un enfant qui vient d'entrer en maternelle sortira de l'école. Que devrait-t-il savoir, quelles devraient être ses compétences pour s'insérer au mieux dans cette société ? Que devrait-on conserver, ajouter, renforcer, améliorer ou transformer dans le système actuel d'enseignement pour que l'école puisse relever les défis du 21^e siècle ? »

Ces questions ont été au cœur des réflexions et des débats d'un panel citoyen reflétant la diversité sociale et socioéconomique de la société. Animé par la Fondation Roi Baudouin dans le cadre des travaux du Pacte, ce panel a ainsi exprimé un avis qui n'était pas celui d'experts.

« Il n'y avait pas d'obligation de consensus et le texte final comporte d'ailleurs parfois des propositions qui reflètent des visions divergentes de l'enseignement ». www.pactedexcellence.be (> Vos avis et contributions)

l'accompagnement des établissements seraient assurés par les conseillers pédagogiques. Les premiers dépendraient de l'autorité centrale, les seconds des réseaux.

Groupe central, il convient aussi de définir des modes de collaboration et de partenariat entre établissements d'une même zone géographique, au sein d'un réseau et entre réseaux.

Ce plan de pilotage contiendrait un rappel de la philosophie générale de l'établissement, les objectifs non chiffrés à l'échéance des trois et six ans, les stratégies que l'établissement se propose de mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs, et une annexe portant sur le chiffrage des objectifs.

Tout l'art sera de faire en sorte que ce plan devienne réellement le « support de l'implication et de la responsabilisation de l'ensemble des personnels ». Pour le Groupe central, « des réunions régulières doivent se tenir au sein de l'école afin de discuter de sa mise en œuvre et d'orienter les efforts ».

Des « délégués aux contrats d'objectifs » seraient chargés de veiller à ce que les plans de pilotage contribuent effectivement aux objectifs généraux et d'évaluer leur degré de réalisation. Par contre, le soutien et

L'avis du Groupe central détaille déjà finement le processus d'évaluation du plan de pilotage, avec pour objectif « de responsabiliser et de motiver les équipes et de canaliser les efforts, non de stigmatiser qui que ce soit ». Avant de pointer « une série de conditions sine qua non de la mise en œuvre effective du dispositif de responsabilisation », le Groupe central évoque l'évolution du Service général d'Inspection, et le rôle des fédérations de pouvoirs organisateurs et des conseillers pédagogiques.

Bien entendu, ces changements, s'ils sont décidés par le Gouvernement cet automne, ne pourraient pas se concrétiser en un coup de cuiller à pot. Le Groupe central imagine une mise en œuvre par étapes, mais insiste sur la cohérence de l'ensemble de ses orientations. ●

D. C.

(1) www.pactedexcellence.be/documents

Soins infirmiers en 4 ans

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le décret « *fixant les conditions d'obtention des diplômes de bachelier sage-femme et bachelier en soins infirmiers* », afin de répondre aux exigences européennes. Sept professions sont concernées : médecins, dentistes, pharmaciens, vétérinaires, architectes, mais surtout infirmiers et sages-femmes, dont les études passent de trois à quatre ans. Le 4^e degré de l'enseignement secondaire est également impacté (circulaire 5749, www.adm.cfwb.be)

Classes français-langue des signes

La possibilité d'intégrer des enfants sourds et malentendants a été étendue aux 2^e et 3^e degrés du secondaire ordinaire. Créées en 2000, ces classes sont animées par deux enseignants agissant de manière coordonnée, l'un donnant cours en français, l'autre en langue des signes.

Certificat en ErE-DD

La Haute École HELMo, en collaboration avec la Haute École de la Province de Liège, propose d'octobre à juin un certificat (pas un diplôme) de dix crédits en Éducation relative à l'environnement et Développement durable (ErE-DD), en horaire décalé (mardi soir + stages). Condition d'accès : être détenteur d'un bac ou faire valoir une expérience dans le domaine du développement durable et de l'animation. Séance d'information le 13 septembre. bit.ly/297AJgr

Clichés sexistes

La lutte contre les discriminations entre femmes et hommes et la promotion de l'égalité des genres sont devenus des critères d'agrément des manuels scolaires, logiciels et autres outils pédagogiques. Lors du débat au Parlement, plusieurs analyses de manuels scolaires ont été mises en avant, qui pointent la persistance de clichés en la matière.

Le maintien en maternelle davantage encadré

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé les modalités de maintien d'un enfant en maternelle, qui doit être exceptionnel.

Après avoir augmenté de 4,8 à 5,3 % entre 2004-2005 et 2007-2008, le pourcentage d'enfants maintenus en maternelle a diminué jusqu'à 2,2 % en 2013-2014 ⁽¹⁾. Les balises sont encore resserrées. La demande de maintien en 3^e maternelle repose sur une demande des parents, son caractère exceptionnel devant être attesté par un spécialiste (logopède, oto-rhino-laryngologue, neurologue, psychiatre, neuropsychiatre, neuropsychologue, neuropédiatre ou pédiatre).



Le pourcentage d'enfants maintenus en maternelle est passé de 5,3 % à 2,2 % entre 2007-08 et 2013-14.

Cette demande doit être accompagnée des avis favorables et motivés de la direction de l'école fréquentée par l'enfant, du centre PMS compétent, et des services de l'Inspection.

L'avis favorable de la direction d'école et du centre PMS ne pourra être le simple reflet d'une opinion, mais bien le résultat élaboré des avis de tous les membres de l'équipe éducative de l'établissement.

Cet avis de la direction devra obligatoirement être accompagné, à minima, d'un

plan différencié d'apprentissage reprenant, pour l'élève concerné, les éléments suivants motivés :

- l'avis circonstancié du titulaire de l'enfant ;
- la mise en évidence précise des difficultés concrètes et des compétences attendues non atteintes durant, à minima, l'année scolaire qui précède celle pour laquelle l'avis est requis ;
- le dispositif d'aide concret interne à l'établissement scolaire mis en place durant l'année scolaire ;
- les aides externes concrètes proposées aux responsables légaux durant l'année scolaire ;
- les objectifs précis et concrets à atteindre au terme de l'année complémentaire ;
- le dispositif d'accompagnement qui sera mis en place durant l'année complémentaire pour atteindre ces objectifs ;
- le processus de suivi du dispositif tout au long de l'année complémentaire ;
- le processus d'évaluation à mi-parcours et au terme de l'année complémentaire ;
- la liste des éventuels intervenants internes et externes au processus (regroupant à minima, les titulaires de classe –année précédente et année complémentaire-, la direction d'école, le PMS et les parents) ainsi que la description de leurs interventions.

C'est l'Inspection qui sera chargée de se prononcer sur la demande de maintien. ●

D. C.

⁽¹⁾ *Les Indicateurs de l'enseignement 2015*, page 32 www.enseignement.be/indicateursenseignement

« L'enseignant-référent n'est pas un super héros »

L'Institut de la Formation en cours de Carrière propose des journées de formation aux enseignants-référents.

Dans toutes les écoles dès cette rentrée, des enseignants-référents soutiendront les premiers pas des débutants. L'Institut de la Formation en cours de Carrière organise donc des formations qui leur sont destinées. Agnès Olivier, qui les co-animera, nous en dit plus.

PROF : Quels sont les objectifs de ces journées ?

Agnès Olivier : Nous voudrions que cette formation montre aux référents qu'ils peuvent endosser ce rôle de 1 001 manières. Il s'agit qu'ils trouvent la formule qui s'adapte le mieux à leur environnement de travail c'est-à-dire au climat participatif, au travail d'équipe...

Nous souhaitons aussi leur faire comprendre que devenir référents va leur faire connaître et développer leurs qualités personnelles et professionnelles, et les amener à analyser leurs propres pratiques. Ils vont acquérir de nouvelles compétences : accueillir des débutants est un métier différent de celui d'enseignant !

Combien de temps dure cette formation ?

Cela dépend de la demande des participants. Une première journée, organisée dans trois provinces fin août/début septembre nous a donné des indications sur les besoins. Sur la base des souhaits exprimés, nous construisons en équipe – nous travaillons au moins en binôme lors de ces formations – le programme d'un module de deux journées complémentaires, prévu entre octobre et décembre. ⁽¹⁾

Nous allons partager les témoignages des référents déjà actifs, valoriser ce qui a déjà été mis en place dans les écoles en matière de travail d'équipe, de parrainage des débutants. Ce sera donc aussi un partage d'expériences, de bonnes pratiques. Pas question donc de construire clé-sur-porte !

Quel est le profil-type d'un référent ?

Un enseignant jeune qui ressent mieux les préoccupations d'un débutant ? Un professeur donnant la même matière (dans le secondaire) ?

Au-delà de l'âge ou de la formation, ce qui me semble essentiel, c'est la volonté, la curiosité, l'envie d'apprendre encore, de se laisser interpeller, bousculer. Car ce n'est pas une relation à sens unique : le débutant peut apporter de nouveaux savoir-faire, des projets novateurs, de l'énergie.

Le référent n'est pas un super héros. Il n'a pas réponse à tout. Il est là, aussi, pour guider le débutant vers un professeur enseignant la même discipline que le débutant. Cela peut même lui donner l'opportunité de rencontrer un collègue avec lequel il n'a pas beaucoup de contacts et de discussions.

Pourquoi avoir accepté de vous investir dans cette formation ?

Quand j'étais directrice d'une école fondamentale, je me rendais compte de l'importance de bien accompagner les jeunes enseignants. Je demandais à des collègues chevronnés d'assurer ce rôle. C'était une façon de partager la direction et de montrer la confiance que j'accordais à ces professeurs expérimentés.

J'ajoute que j'ai toujours eu une grande reconnaissance pour les enseignants qui se mettent au service des autres, qui font partager leur bon sens. En tant que formatrice, c'est un cadeau de travailler avec ces profs motivés. ●

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

⁽¹⁾ www.ifc.cfwb.be; codes formation 580001601 ou mot-clé « référent ».

Les débutants mieux encadrés

Pour faciliter l'insertion des enseignants débutants, les directions doivent dans les quinze jours de la prise de fonction mettre en œuvre, avec l'équipe éducative, un dispositif d'accueil ⁽¹⁾ qui prévoit un entretien avec le chef d'établissement, la visite des locaux, la mise à disposition et l'explication du projet d'établissement, du projet pédagogique et éducatif, des référentiels et programmes de cours...

Pour les soutenir, la direction doit aussi leur désigner un enseignant-référent, possédant un titre pédagogique et au moins cinq ans d'expérience.

Un guide pour les directions et les référents est disponible sur www.enseignement.be/index.php?page=27524 ou sur demande à accueil.debutants@gov.cfwb.be. Par ailleurs, *Le petit guide du jeune enseignant* (www.enseignement.be/pgje) répond aux questions les plus fréquentes que posent les débutants.

S'ajoutent un dispositif de formation pour les référents (lire ci-contre). Ajoutons qu'une journée d'accueil et d'information pour les enseignants débutants est organisée par l'Institut de la formation en cours de Carrière le mercredi 21 septembre ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Lire la circulaire 5806 (www.adm.cfwb.be).

⁽²⁾ Inscription via le site www.ifc.cfwb.be (code 590001601)

Journée de la Recherche

La Fédération Wallonie-Bruxelles organise une première Journée de la Recherche, le 25 novembre. Objectif : stimuler et renforcer les liens entre centres de recherches universitaires et centres d'activités de l'administration ayant des missions de recherches et d'études. Un appel à communication est lancé auprès des doctorant-e-s et titulaires d'un doctorat depuis moins de deux ans d'un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un « Prix de la Journée de la Recherche en FW-B » d'une valeur de 5 000 € sera attribué. www.fwb.be/?journee-de-la-recherche-2016

Promotion sociale inclusive

Après l'ordinaire et le spécialisé, l'enseignement de promotion sociale va mettre en œuvre des aménagements raisonnables pour faciliter la vie des apprenants en situation de handicap. Le décret voté en ce sens cet été prévoit que ces aménagements peuvent être matériels, immatériels, organisationnels ou pédagogiques.

Tout apprenant étudiant en situation de handicap a le droit de solliciter des aménagements par l'intermédiaire d'une personne de référence désignée au sein de l'établissement.

Mon école, mon métier

Fleuriste, carrossier, plafonneur, boulanger-pâtissier, vendeur-retoucheur, technicien commercial, aide familial, opticien... Voilà quelques-unes des 55 fiches « Mon École Mon Métier » réalisées par la Direction Relations Écoles - Monde du Travail (au sein de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire), qui a aussi créé www.monecolemonmetier.be. Pour améliorer ces fiches et le site, l'avis de ceux qui les ont utilisés/consultés est sollicité par questionnaire en ligne, jusqu'au 15 octobre. bit.ly/29FeOTP

L'alternance fait son entrée dans le supérieur

Après l'expérience-pilote appliquée à cinq masters, l'alternance fait son entrée par la grande porte dans l'enseignement supérieur. Dans les domaines d'études qui s'y prêtent, un décret (en cours de publication au moment de boucler cette édition) ouvre l'alternance également aux bacheliers de type court ou aux brevets, tant dans l'enseignement de plein exercice qu'en promotion sociale.

Le décret balise la procédure d'habilitation et prévoit une évaluation par un Comité de Pilotage.

Depuis un décret de 2011, cinq expériences-pilotes d'alternance ont été créées dans l'enseignement supérieur, dans des filières en lien avec le Plan Marshall 2.vert de la Wallonie : masters en gestion des services généraux, en génie analytique, en gestion de chantier spécialisé en construction durable et en gestion de production.

Le décret voté cet été confirme que l'alternance, réservée dans l'enseignement

supérieur aux domaines d'études qui s'y prêtent (métiers en pénurie, nouveaux métiers, métiers en évolution, métiers liés au développement durable, métiers en lien avec



L'alternance s'ouvre aux bacheliers de type court.

la reprise économique,...) et pour lesquels les fédérations d'entreprises se sont exprimées favorablement, est une filière d'excellence qui doit pouvoir se développer. •

Rencontres pour faire apprendre

Gratuites et ouvertes à tous, les *Rencontres pour faire apprendre* sont organisées le samedi matin par le Service des Sciences de l'Éducation de l'ULB, à Bruxelles. Un débat suit l'exposé d'un spécialiste. Voici le programme 2016-2017.

15 octobre « L'école et la pratique musicale : je t'aime moi non plus », par Denis Bosse, compositeur et pédagogue.

19 novembre « Quels contours et quelles méthodes pour le nouveau cours de philosophie et citoyenneté ? », avec Claudine Leleux, philosophe et enseignante.

28 janvier « Apprendre l'orthographe : enjeux et méthodes », avec Danièle Manesse, professeure de sciences du langage.

18 février « Le complotisme, une idéologie de l'oppression », avec l'historienne Marie Peltier.

25 mars « Égalité des sexes à l'école : question déplacée ou enjeu politique ? », avec Nadine Plateau, du Conseil des Femmes Francophones de Belgique, et Benoît Roosens (ChanGements pour l'égalité).

22 avril « Les méthodes actives et la mémorisation des savoirs sont-elles compatibles ? », avec l'orthopédagogue Joseph Stordeur.

Les groupes de plus de dix personnes sont invités à s'inscrire deux semaines à l'avance : mstaszew@ulb.ac.be, nterendi@ulb.ac.be ou 02 / 650 54 62). •

Un point sur la lutte contre l'échec

La rentrée de *Décolâge !*, ce seront cinq réunions d'informations décentralisées où l'on fera le point sur la lutte contre l'échec.

À la demande de la ministre de l'Éducation, les promoteurs de la dynamique interactive *Décolâge !* tiennent à faire le point sur la lutte contre l'échec scolaire et le redoublement, principalement pour les 2,5-8 ans. De plus, ils veulent également établir le lien entre ce projet et le Pacte pour un Enseignement d'excellence.



Ils organisent donc cinq demi-journées d'information et de sensibilisation ouvertes à tous les acteurs de l'enseignement. Elles se dérouleront en octobre 2016 (24, 25) et en novembre (7, 8 et 10). Les lieux restent à définir et seront annoncés sur le site de *Décolâge !* ⁽¹⁾

Y participeront des représentants des partenaires du projet : universités, Fondation Roi Baudouin, Institut de la Formation en cours de Carrière, Administration...

Ils feront part notamment des dernières recherches sur les facteurs d'échec et sur les outils possibles à mettre en place. Une des interventions s'attachera à la présentation des récentes modifications décrétales ayant trait au maintien d'élèves en maternelle (lire en page 14).

Nul doute que ces séances seront aussi l'occasion d'évoquer des éléments concrets de la relance de *Décolâge !* à partir de la rentrée 2016-2017. *PROF y* reviendra dans un prochain numéro.

La dynamique interactive *Décolâge !* propose des réflexions et des actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et le redoublement. Elle est destinée à soutenir (informer, sensibiliser, former, outiller, faire partager) les équipes éducatives, les agents des centres PMS et les acteurs intermédiaires (réseaux, pouvoirs organisateurs, inspection, conseillers pédagogiques). Ainsi, depuis plusieurs années, elle leur a permis de proposer des alternatives au redoublement comme seule réponse à l'échec scolaire.

La recherche en éducation permet de constater que toutes les réformes visant à modifier les pratiques pédagogiques des enseignants, dans à peu près tous les systèmes éducatifs, correspondent à des défis redoutables et conduisent souvent à des échecs. Pour répondre à ce constat, contrairement à une réforme pilotée depuis le sommet d'un système éducatif sur la base de prescriptions, *Décolâge !* mène une « réforme adaptative » visant à encourager des innovations pédagogiques adaptées aux situations locales. ●

Pa. D.

⁽¹⁾ Infos : Claude Delsaut, 02 / 690 82 17 – Lore Vandeclee, 02 / 690 82 19 – Cellule Décolâge! (Administration générale de l'Enseignement, Service général du Pilotage du système éducatif) – www.enseignement.be/decorage

Soutien scolaire en E-learning

L'enseignement à Distance (EAD) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles quitte le format papier pour un enseignement dispensé en e-learning. Un décret voté cet été recentre également les modules de cours proposés sur la préparation aux jurys et aux autres épreuves de certification externe des niveaux primaire et secondaire. Ces modules peuvent également être utilisés pour le soutien scolaire et pourront intéresser les enseignants. www.ead.cfwb.be

Cinéastes en classe

Les enseignants peuvent désormais inviter en classe tout professionnel du cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles. Avant la rencontre, il faut compléter un formulaire, l'envoyer au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, avec copie au cinéaste invité. L'enseignant s'engage à faire visionner l'œuvre ou un film de l'invité. www.audiovisuel.cfwb.be (> Autres secteurs d'activité > Cinéastes en classe). Contact : audiovisuel@cfwb.be ou 02/ 413 28 67.

Printemps de la jupe

Né en France en lien avec un projet scolaire de prévention, le *Printemps de la jupe* a souligné la difficulté de certaines filles face aux marques de manque de respect. D'où l'idée de développer des outils pédagogiques. Chez nous, quatre hautes écoles l'ont fait : HELB-Ilya Prigogine, HELMo ESAS, HELHa-Cardijn et HELHa-Mons. L'ASBL SIDA'SOS met à disposition les outils que des enseignants et animateurs en santé ont sélectionnés. www.sidasos.be

Festival #ZÉRO>18

Le 6^e Festival #ZÉRO>18, entièrement gratuit, célèbre la Journée internationale des droits de l'enfant. L'évènement-phare se déroulera à Bruxelles le 20 novembre, mais d'autres activités sont prévues en Wallonie durant le mois. www.zerol8.

Appels à projets « mémoire »

Dans le cadre du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes (de génocide, contre l'humanité, de guerre) et des faits de résistance, trois appels à projets ciblent (notamment) les établissements scolaires. L'un concerne les témoignages, l'autre l'organisation d'activités destinées aux enseignants, le troisième des projets d'autres natures. Candidatures avant le 30 septembre. www.decretmemoire.cfwb.be ou circulaire 5743.

Prix des lycéens

Les enseignants de 5^e et 6^e secondaire proposent à leurs classes une sélection de romans belges francophones avant fin mars, puis d'élire leur favori. Le site du Prix regorge de propositions pédagogiques. Les cinq titres ? *Explosion de particules* (Valentine de le Court, éd. Mols), *Et dans la jungle, Dieu dansait* (Alain Lallemand, Luce Wilquin), *Today we live* (Emmanuelle Piroette, Le Cherche midi), *Tête-Dure* (Francesco Pittau, Les Carnets du Dessert de Lune), et *Finis terrae* (Nathalie Stalmans, Terre de Brume). Inscriptions avant le 3 octobre. www.culture-enseignement.cfwb.be (> Activités)

Culture-écoles : partenariats privilégiés

Tous les trois ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles sélectionne des organismes culturels dans le cadre d'un financement de partenariats privilégiés avec les écoles. Pour 2016-2019, il y aura huit partenaires (au lieu de six), et un budget augmenté de 50 % : les Ateliers de la Colline (théâtre, Liège), Jolies Notes (musique, Namur), le CDWEJ (danse, Wallonie), l'ASBL Hypothèse (patrimoine culturel-sciences, Liège), le Théâtre de Poche (théâtre, Bruxelles), Musiques Mosaïques (multidisciplinaire, Bruxelles), MUS-E Belgium (arts plastiques-arts numériques, Bruxelles) et Cinédit (cinéma, Bruxelles). www.culture-enseignement.cfwb.be (> Décret Culture-École > Partenariats privilégiés).

Nouveaux dossiers TICE sur enseignement.be

Après *A la conquête des réseaux sociaux*, quatre autres dossiers TICE seront publiés sur enseignement.be ce trimestre. À commencer par *Le numérique et les troubles d'apprentissage*.

Le premier des quatre nouveaux dossiers que diffusera ce trimestre la cellule Projets TICE sortira en septembre ⁽¹⁾. Il a été rédigé par Dominique Lucas, qui était chargée de mission jusqu'à fin août. Celle-ci a été soutenue par des représentants de plusieurs ASBL spécialisées dans l'accompagnement des enfants en difficultés d'apprentissage. Il concerne surtout les élèves qui ont des troubles « DYS ». Par ce choix, la Cellule Projets TICE a essayé de répondre à une réelle demande du terrain.

Ressources et bonnes pratiques

Ce dossier vise à sensibiliser les professionnels de l'éducation, à leur proposer des ressources de qualité et à mettre en avant les bonnes pratiques existantes. Il s'adresse à tous les enseignants de l'enseignement obligatoire et concerne toutes les disciplines. M^{me} Lucas les invite à y entrer en prenant en compte le besoin d'autonomie et d'accès de ces élèves : « *L'évaluation d'un élève à besoins spécifiques peut se faire, même dans l'enseignement ordinaire, avec des adaptations réfléchies en fonction du but précis poursuivi* ». Les parents y trouveront également leur compte.

La structure des dossiers thématiques TICE permet de couvrir les différents aspects de l'utilisation du numérique dans l'enseignement. Elle se base sur 3 axes : éduquer aux outils numériques et aux concepts, enseigner avec ces outils (détournements pédagogiques), travailler sa pratique professionnelle à l'aide du numérique. Leur but est de favoriser l'intégration des TIC et de mettre en avant leurs apports pédagogiques.

Appel à contributions

Pour encadrer les élèves à besoins spécifiques, M^{me} Lucas pointe notamment certaines fonctions de logiciels bureautiques. L'une permet par exemple de mettre en évidence des graphèmes et de favoriser l'apprentissage et la fluidité de la lecture. Une autre fait appel à un synthétiseur vocal : « *Il énonce à voix haute le texte encodé. Ainsi, l'élève le lit à son rythme, plus aisément et peut mieux le comprendre. Cette adaptation permet donc de mieux évaluer la compétence de compréhension à la lecture* ». L'auteure pointe aussi les possibilités des tablettes : « *Elles permettent de scanner les textes, de les classer, d'éviter la perte de documents, de favoriser l'organisation et l'autonomie du jeune* ».

Les trois autres dossiers (sur lesquels *PROF* reviendra) concerneront l'apprentissage collaboratif à l'aide des outils numériques, le service de messagerie et les moteurs de recherche destinés aux élèves de moins de 13 ans, et la classe inversée à l'aide des outils numériques.

La Cellule Projets TICE est toujours à la recherche de témoignages, d'avis d'experts, de bonnes pratiques et d'usages pédagogiques en lien avec l'utilisation du numérique en classe. C'est pourquoi elle adresse aux enseignants un appel à contribution ⁽²⁾.

Pa. D.

⁽¹⁾ enseignement.be/TICE

⁽²⁾ Contact : info@enseignement.be

Salon Éducation : du 12 au 16 octobre

Le 23^e Salon Éducation aura lieu du 12 au 16 octobre, avec notamment pour thèmes l'éducation positive, les neurosciences, le livre jeunesse et la philosophie et citoyenneté.

Lieu de rencontres entre professionnels de l'enseignement, le Salon Éducation permet aussi d'engranger informations et ressources auprès de deux-cents exposants et lors des conférences et ateliers ⁽¹⁾. Les thèmes de cette 23^e édition ? Les élèves à besoins spécifiques, construire une éducation positive, la violence et le harcèlement, comprendre l'acte d'apprendre grâce aux neurosciences, le livre jeunesse et le nouveau cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

Des journées sont spécifiquement dédiées aux futurs enseignants (mercredi et vendredi), aux directions (jeudi), aux professionnels de la petite enfance (mercredi), à l'éducation aux médias (mercredi), aux professionnels du livre et de l'enfance (jeudi), à l'extrascolaire (samedi), aux parents-enseignants (dimanche) ou aux enfants à besoins spécifiques (dimanche).

Un espace ÉDUCdir, consacré aux gestionnaires d'écoles et de collectivités, sera accessible du mercredi au vendredi.

Sur le stand de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on trouvera les services du Délégué général aux droits de l'enfant, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias et l'Administration générale de l'enseignement. Et en ce qui concerne cette dernière, plus spécifiquement la Direction des relations internationales, Carte PROF, et e-learning (enseignement à distance). Le personnel de Wallonie-Bruxelles Enseignement pourra venir s'informer sur les effets de la réforme des titres et fonctions.

Le livre jeunesse aussi

Installés au sein de l'espace dédié au livre jeunesse, les services de l'Administration générale de la Culture présenteront sur leur stand des publications de nos auteurs et illustrateurs, et organiseront des séances de dédicaces.



Dans la palette des conférences et animations proposées, pointons, le jeudi, la présentation et des pistes d'exploitation pratique d'outils et d'initiatives proposés par la Fédération Wallonie Bruxelles en matière de littérature de jeunesse, et leurs pistes d'exploitation pratique (jeudi, 13h50-15h). Et également, le vendredi, une performance d'illustrateurs de jeunesse qui créeront une plaquette « Fureur de Lire » géante suivant les directives du public (vendredi, 12h-12h45) ⁽²⁾. Rappelons que les écoles peuvent désormais acquérir des ouvrages de littérature pour les 3-18 ans dans le cadre du budget octroyé pour l'achat de logiciels scolaires agréés. ●

⁽¹⁾ Programme dès la mi-septembre via www.saloneducation.be

⁽²⁾ Programme complet via www.litteraturedejeunesse.be

Slam, journal et patrimoine

La cellule Culture-Enseignement propose notamment le concours de slam, *Journalistes en herbe*, et une nouveauté, *Mon patrimoine revisité*.

Slam. Les classes (2^e et 3^e degrés du secondaire) sont invitées à créer leurs textes et à les déclamer publiquement, en se familiarisant avec les exigences du genre via des ateliers d'écriture (quatre périodes) animés par des slameurs professionnels. Inscriptions avant le 31 octobre.

Journalistes en herbe propose aux classes de 6^e primaire, 1^{re} et 2^e secondaire, et 6^e secondaire de concevoir collectivement un projet de journal. Elles bénéficient d'outils pédagogiques, d'un espace d'information et d'échange sur le site du concours, d'une distribution de quotidiens pendant une période déterminée, et d'ateliers animés par des journalistes. Inscriptions avant le 31 octobre.

Mon patrimoine revisité, destiné aux élèves de 1^{re} et 2^e années du primaire, vise à encourager l'accès à la culture à travers la découverte du patrimoine local et sa réappropriation. Après avoir choisi une œuvre d'art, un monument, une façade/un édifice architectural, ou encore un témoignage du patrimoine local... les classes la mettent en scène sous forme d'œuvre collective d'art plastique. Exposition de ces créations du 8 au 10 mai, quatre prix aux plus représentatives, originales et abouties. Inscriptions avant le 25 novembre.

www.culture-enseignement.be (> Activités)

Les maths, la bête noire ?

Les épreuves externes éclairent le pilotage du système éducatif notamment sur les disciplines.

Améliorer les compétences en lecture

Basée sur l'analyse des réponses des élèves de 4^e primaire à l'enquête PIRLS 2011 relative aux compétences en lecture, une nouvelle brochure éditée par le Service général du Pilotage du Système éducatif propose des pistes de travail en classe.

Des quatre processus de compréhension évalués lors de cette enquête internationale, les trois plus complexes étaient insuffisamment maîtrisés par nos élèves : faire des inférences directes ; interpréter et assimiler idées et informations ; examiner et évaluer le contenu, la langue et les éléments textuels.

Pour chacun, la brochure analyse les difficultés générées par deux textes, puis propose des pistes de travail sur la fluidité de lecture et sur les processus visés. Il est conseillé aux enseignants de tester leurs élèves afin de donner sens aux analyses d'erreurs recueillies. Tout le matériel nécessaire est disponible sur enseignement.be, où l'on peut également télécharger la brochure (bit.ly/2aJX5ZD).

Sur les 49 063 élèves inscrits en 6^e primaire, 94,87 % ont obtenu leur CEB. Ce taux était de 95,55 % en 2015. Et, sur base du retour début aout des résultats de 90 % des épreuves du secondaire, il apparaît que la difficulté face aux mathématiques se renforce au 1^{er} degré. Les résultats en français, eux, sont une nouvelle fois bons, tant au CE1D qu'au CESS.

Comparer les résultats d'une même épreuve sur deux ans ou d'épreuves différentes est aléatoire. Elles ne sont pas construites pour cela. Toutefois, la question « pourquoi les résultats du CEB à la fin du primaire sont bons en mathématiques alors que les résultats du CE1D deux ans plus tard sont moins bons ? » ne manquera pas d'être débattue par les acteurs du pilotage du système éducatif.

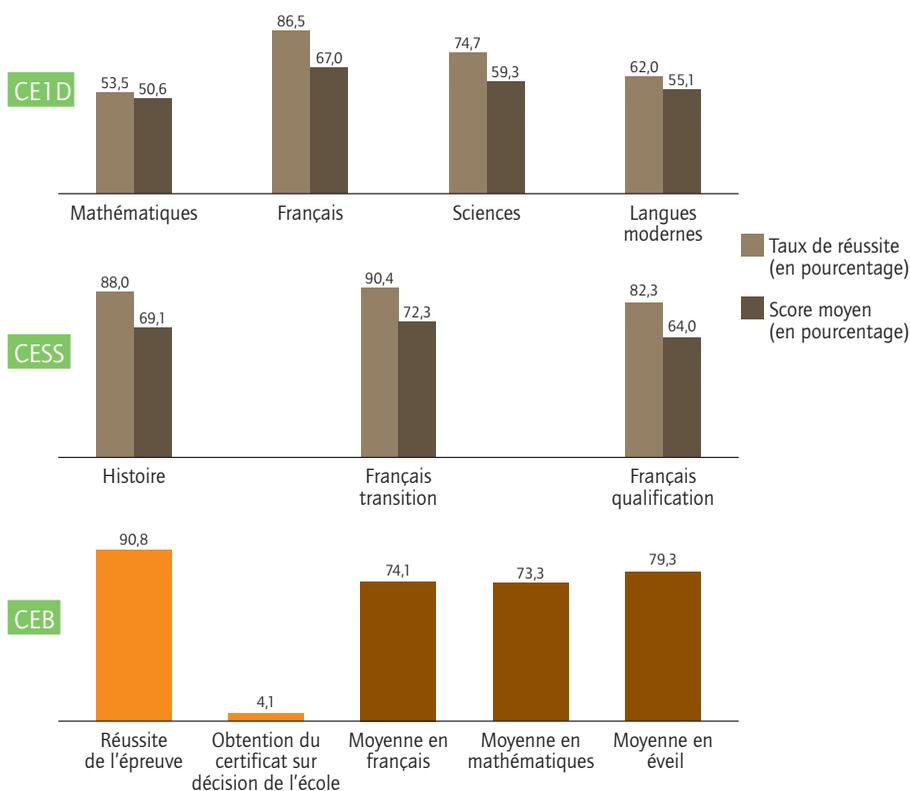
Sur les épreuves externes, le lecteur trouvera beaucoup plus de détails dans les pages qui y sont consacrées sur enseignement.be ⁽¹⁾. Par ailleurs, les évaluations non certificatives auront lieu du 10 au 14 octobre 2016. Elles porteront sur la lecture et la production d'écrit pour les 3^e et 5^e primaires et sur la lecture pour les élèves de 4^e secondaire ⁽²⁾. Les dates des évaluations certificatives ne sont pas encore déterminées et seront communiquées au cours du 1^{er} trimestre. ●

Pa. D.

⁽¹⁾ www.enseignement.be/evalex

⁽²⁾ Circulaire 5794, www.adm.cfwb.be

Résultats des épreuves certificatives de juin 2016



Les fonctions touchées par la pénurie

La liste des fonctions en pénurie dans l'enseignement a été publiée. Elle permet notamment de faciliter la reprise d'études.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a arrêté en juillet la liste des fonctions en pénurie dans l'enseignement au cours de l'année scolaire 2015-2016 (lire ci-contre).

Cette liste se base sur l'avis de la Commission inter-réseaux des titres de capacité (Citicap), instaurée dans le cadre de la réforme des titres et fonctions. La Citicap tient compte en grande partie des listes des membres du personnel temporaires engagés sur la base de l'article 20 (dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) ou d'un titre jugé suffisant B (enseignement subventionné) établies par les Commissions ad hoc.

L'établissement de cette liste a notamment pour effet de faciliter la reprise d'études menant à ces fonctions, par les bénéficiaires d'allocations de chômage. En effet, l'Office national de l'emploi (ONEM) se base notamment sur cette liste pour accorder des dispenses aux demandeurs d'emploi entamant des formations en rapport avec ces fonctions enseignantes en pénurie ⁽¹⁾.

Les listes des professions en pénurie de main-d'œuvre sont mises en ligne par les organismes de remise à l'emploi ⁽²⁾.

Pour ce qui est des fonctions en pénurie dans l'enseignement, la Citicap pourra à l'avenir affiner sa projection, la réforme des titres et fonctions redéfinissant plus finement les fonctions. Elle pourra indiquer le nombre d'heures de pénurie pour chaque fonction, et l'exprimer en équivalents temps-pleins.

Enfin, le Gouvernement le rappelle, pour remédier à ces pénuries, les écoles ont la disponibilité d'engager du personnel via des « titres de pénurie » (plus souples que le titre requis et le titre suffisant). Mais pour obtenir sa nomination, l'enseignant engagé sur titre de pénurie devra se doter d'un titre pédagogique ⁽³⁾. ●

Pa. D.

⁽¹⁾ bit.ly/2b4DH5H - S'il le fait en semaine après 17h ou le samedi, il peut aussi bénéficier de ses allocations s'il respecte les obligations imposées aux chômeurs.

⁽²⁾ bit.ly/2bORWSi (Forem), bit.ly/2b9mu1o (Actiris), bit.ly/2bfpnJE (Arbeitsamt)

⁽³⁾ bit.ly/2bnrsIN

Dans l'enseignement fondamental

maitre de langue moderne néerlandais, maitre de langue moderne anglais, instituteur préscolaire en immersion anglaise, instituteur préscolaire néerlandaise, instituteur primaire, instituteur primaire en immersion néerlandaise, maitre de morale

Dans l'enseignement secondaire de plein exercice

néerlandais, anglais, sciences, mathématiques, français, sciences économiques + cours commerciaux, informatique, éducation technologique, économie sociale et familiale, cuisine de restauration, électricité, mécanique automobile, mécanique industrielle, construction et gros oeuvre, service en salle, menuiserie-bois, secrétariat-bureautique, horticulture, soins infirmiers - sciences infirmières, soudage - construction métallique, vente, peinture - rms, confection, boulangerie - pâtisserie, sanitaire, coiffure, électricité - électronique automobile, bioesthétique, arts appliqués, couverture, électromécanique

Dans l'enseignement de promotion sociale

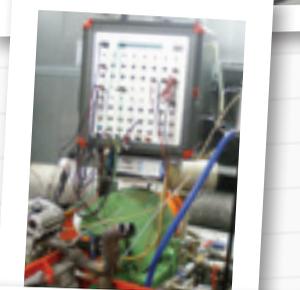
informatique, techniques éducatives, coiffure, cuisine de restauration, soins infirmiers, soudage - construction métalliques, psychopédagogie - confection, bioesthétique, éducation plastique, installations sanitaires, secrétariat - bureautique, horticulture, économie sociale et familiale

Dans l'enseignement artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : professeur des métiers d'art pour la spécialité « Conservation et restauration d'oeuvres et d'objets d'arts »

Domaine de la musique : professeur de formation musicale, professeur de formation instrumentale, d'instruments classiques les spécialités « Guitare et guitare d'accompagnement », « Percussions »

Domaine de la danse : professeur de danse classique, professeur de danse contemporaine



On n'apprend pas tout seul

La Ville de Liège diffuse depuis dix ans dans ses écoles l'approche interactive, dont l'idée maitresse est que les savoirs se construisent mieux grâce aux interactions entre élèves. Explications et témoignages.

L'approche interactive vise à améliorer l'apprentissage pour tous les élèves, en s'appuyant sur l'idée que les savoirs peuvent naître ou se construire grâce aux interactions.

Selon les constructivistes et les interactionnistes, on n'apprend pas tout seul ⁽¹⁾. L'enfant n'apprend véritablement à résoudre les problèmes qu'il se pose ⁽²⁾ que dans son activité consciente et volontaire. Il y est aidé par les chocs des pensées des uns et des autres, entre pairs, entre adultes ou entre enfants et adultes. Et si on lui laisse le temps d'expérimenter une logique de pensée.

Créer les conditions des interactions

Cette démarche suppose que les enseignants créent des conditions d'apprentissage telles que les enfants, dès le plus jeune âge, puissent trouver eux-mêmes leurs stratégies. Et ils y parviennent, le cas échéant par des chemins non prévus par les enseignants. Ceux-ci, en retrait, se donnent du temps et des outils d'observation fine de la situation et des échanges entre enfants, idéalement au sein d'un dispositif collectif. Petit à petit, ils peuvent appliquer cette approche à tout apprentissage.

Outre les bénéfices en termes d'apprentissages, l'approche interactive profite à la confiance en eux des élèves, reconnus et valorisés dans leurs découvertes.

Née en France ⁽³⁾ et reconnue au niveau international ⁽⁴⁾, l'approche interactive est au centre du projet *Maternelle* (lire en page 25) qui, à Liège, mobilise les départements pédagogiques de la Haute École de la Ville et des écoles fondamentales de la Ville de Liège.

Dès la maternelle

Parmi ces dernières, celle de Glain, école à encadrement différencié, dont de nombreux élèves n'ont pas le français comme langue maternelle. Nous y étions le 14 avril 2016, et plus précisément dans la classe de 3^e maternelle de Sylvie André. Ses 17 élèves s'assoient devant des feuilles collées au tableau.

Sur chacune, le dessin d'une maison à deux étages et de pions dont la somme égale 10 : « *Nous réalisons des ateliers au cours desquels les élèves décomposent le nombre 10. Ils cherchent les suites de deux nombres dont le total est 10.* »

Avant d'entamer l'atelier, l'institutrice crée un temps de réflexion et de vérification du travail déjà fait. « *Les décompositions sont-elles toutes différentes ?* » Réponse d'Elvan : « *4+6 et 6+4, c'est la même chose.* ». Après débat, le groupe tient compte du fait que l'ordre des deux chiffres est différent et valide ces deux propositions.

M^{me} André les relance : « *On cherche les trois décompositions qui manquent, ou on essaie de trouver des propositions pour utiliser celles qu'on a déjà.* ». Les enfants préfèrent la première solution. Deux tabléés se mettent alors à chercher en manipulant des pions alors que deux autres travaillent de façon plus autonome dans des ateliers différents.

Comme support, ils utilisent les pions de Logix, un jeu logique de chez Nathan. Au départ, le défi était d'en retrouver la règle. À la place, les enfants ont démonté et remonté le jeu et se sont particulièrement intéressés aux douze jetons. Horizontalement, verticalement, cela fait toujours 12... Et la classe a continué à travailler sur le nombre et ses décompositions.

Les enfants en avant-plan

Dans l'atelier interactif, Elvan fait plusieurs essais et les vérifie au tableau. Enfin, elle trouve 2+8. Et d'autres enfants trouvent deux autres décompositions. Pendant ce temps, l'institutrice, en retrait, n'interrompt pas ses élèves, elle les observe. Elle intervient quelques fois : « *On écoute la proposition de l'autre.* » « *Qu'en pensez-vous ?* »...

Entre le « *On n'entend que toi* », lancé par son accompagnatrice à ses débuts, et le silence après l'énoncé des consignes, M^{me} André a « *trouvé un équilibre.* »

Un accompagnement

Cette accompagnatrice, Martine Chantraine, fait partie du dispositif mis en place par la Ville de Liège. Une matinée par semaine dans la classe, pendant trois ans, elle filme. Un regard supplémentaire, encore plus fin quand la vidéo est analysée entre adultes. « *J'ai pu découvrir des stratégies que je n'aurais pu saisir dans le feu de l'action* », explique M^{me} André. Pas facile d'accepter quelqu'un dans sa classe – « *J'avais peur du possible jugement* » –, mais « *ma collègue fonctionne en soutien et en témoin. Cela me procure une reconnaissance énorme* ».

Des résultats

Les enfants apportent leurs solutions. M^{me} André : « *Le temps des ateliers, flexible, dépend du fonctionnement des enfants* ». Ensuite, les élèves vérifient si leurs propositions sont conformes à la consigne. Chouette, le défi est relevé !

M^{me} André : « *Comment pourrait-on utiliser nos résultats ?* ». Elvan : « *J'ai fait une nouvelle maison : $2 + 3 = 5$* ». Otman renchérit : « *Je veux faire une autre maison sur le 7* ». L'institutrice embraie : « *Sur quelles maisons pourrions-nous encore travailler ?* » La liste s'allonge, de 1 à 10. Puis Azra propose 100 et Aminata « *l'infini* ». M^{me} André : « *C'est quoi l'infini ?* ». Réponse : « *C'est beaucoup !* ». Réplique : « *Alors, dans un premier temps, on va peut-être s'arrêter à 10...* »

« *Les adultes peuvent lancer des propositions d'activités, avec leur programme en tête, commente M^{me} Chantraine. Mais surtout, ils placent les enfants dans les conditions de faire des propositions, à leur rythme, qui font progresser l'apprentissage. Ceux-ci abordent toutes les questions et dépassent les barrières parfois figées des adultes* ».

Ne viennent à l'atelier interactif que les volontaires. « *Au bout du compte, ils y passent tous, explique M^{me} André. Ils sont fiers de trouver une solution : le regard de l'adulte et des autres change. Et le leur, sur eux-mêmes. Et, sur le plan cognitif, j'arrive au même niveau qu'avant* ».

De meilleurs rapports sociaux

Le projet fonctionnait déjà à l'entrée en

fonction du directeur, Mario Musso. « *J'y ai adhéré. Les enfants trouvent des stratégies auxquelles je n'aurais jamais pensé. Et en janvier déjà, j'observe un changement de comportement, alors que la plupart ont des difficultés avec la langue de scolarisation. Ils sont plus sereins, plus respectueux les uns des autres, plus concentrés* ».

Des progrès dans leurs apprentissages donc, mais aussi en socialisation. « *C'est visible en classe, ajoute M^{me} André, et à la maison !* ». Cela rejoint l'objectif du pouvoir organi-



© PROF/FWB

sateur : assurer à chacun les moyens d'apprendre tout en offrant un accompagnement professionnel soutenu à ses équipes pédagogiques du fondamental.

« *Mais cela demande aussi remise en question et formation, ajoute-t-elle. Il y a quatre ans, après vingt ans d'enseignement, je voulais un nouveau défi. La formation continuée proposée par le PO a été une belle opportunité* ». ●

Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ CRESAS, *On n'apprend pas tout seul : interactions sociales et construction des savoirs*, Paris, ESF, 1987.

⁽²⁾ HARDY M., PLATONE F., STAMBAK M., (sous la coordination de), *Naissance d'une pédagogie interactive*, Paris, ESF, 1991.

⁽³⁾ Sous l'égide du Centre de recherche de l'éducation spécialisée et de l'adaptation scolaire. www.inrp.fr/politique/unite/cresas

⁽⁴⁾ Avec le soutien de l'Institut Européen pour le Développement des Potentialités de tous les Enfants, iedpe1989@gmail.com

Sylvie André : « *Mes élèves progressent dans leurs apprentissages et dans leur socialisation* ».

« Redonnons de la place aux initiatives des enfants »

La chercheuse française Marianne Hardy, très impliquée dans l'approche interactive, a participé à une journée d'échange et de réflexion des équipes impliquées dans le projet Maternelle. Rencontre.

Les coordonnateurs du projet *Maternelle* de la Haute École de Liège ont organisé une journée d'échanges et de réflexions en approche interactive avec les équipes accompagnées (Écoles communales maternelles des Rivageois, d'Angleur, de Xhovémont, de Glain). La chercheuse Marianne Hardy ⁽¹⁾ participait à ce travail fondé sur les recherches du Centre de Recherche sur l'Éducation Spécialisée et l'Adaptation Scolaire ⁽²⁾. Elle a réagi aux vidéos prises lors des ateliers menés avec les élèves.

PROF : Comment définir l'approche interactive ?

Marianne Hardy : Elle favorise les besoins innés d'agir et de communiquer. Ainsi, elle peut impliquer tous les enfants dans les apprentissages. Pour cela, il est nécessaire d'organiser des conditions pédagogiques adaptées à leurs démarches. C'est par l'entrée méthodologique que les professionnels s'approprient les fondements de cette approche.

Initiés à une démarche qui va leur permettre, dans le cours de la formation, d'expérimenter, d'observer et d'analyser en équipe des situations qu'ils implantent dans leurs classes, ils vont réussir à mobiliser la réflexion de tous leurs élèves. Des voies pour aller vers des pratiques d'enseignement moins sélectives sont ainsi explorées au cours d'ateliers « réflexifs » qui évoluent au cours de l'année sous l'impulsion des enfants.

Que nous apprennent les vidéos des ateliers ?

Dans l'une d'elles, on voit deux enfants faire la même chose en parallèle. Pourtant, ils ne travaillent pas en solitaires : ils combinent leurs idées, en s'observant ; l'intérêt qu'ils se portent stimule leur attention. Laissez aux élèves le temps d'aller au bout de leurs propositions, ils ne se contentent pas de trouver une solution, ils veulent la vérifier, la consolider, la partager. Ainsi, ils recommencent, à l'identique ou

en variant les procédures, pour s'assurer de la démarche comme du résultat.

Dans une autre, on constate que la consigne ne suffisait pas à détacher l'attention des enfants de l'aspect affectif de la tâche. L'observation donne une piste de réajustement.

Dans une troisième – le jeu du magasin –, un enfant, sous couvert d'expliquer son calcul à l'autre, se l'explique sans doute aussi à lui-même. Cette communication dans l'action permet de suivre la pensée de l'élève jusqu'à son terme. On voit que ce type d'activité convient à des groupes « hétérogènes » : entre eux, les enfants se situent dans une « zone proximale de développement », ce qui leur permet de traiter leurs problèmes ensemble, chacun selon son avancée.

Comment réagir lorsque les enfants font une erreur ?

Plutôt que de se focaliser sur le résultat, on suit la réflexion, qui se construit dans le temps. Tout apprentissage se fait par de multiples essais, à encourager. Des formules comme « *Débrouillez-vous* », « *Qu'en pensez-vous ?* » sont magiques pour soutenir les échanges, maintenir l'implication. Une situation qui parvient à favoriser l'exploration, la participation de tous est à proposer fréquemment, en y apportant des variations, progressivement. Au fur et à mesure, l'enseignant veille à la transposition des acquis, et à leur formalisation. Donner et réorganiser le temps est essentiel. Du début de la maternelle à la fin du fondamental, les enfants ont dix ans pour apprendre : pourquoi se presser ? L'ordre de leurs acquisitions ne correspond pas à celui des programmes : pourquoi ne pas les adapter ?

Le plus souvent, l'adulte guide l'enfant pas à pas...

Ce sont le plus souvent les consignes qui posent problème, pas les capacités de l'enfant. Et puis le guidage correspond à la démarche de l'adulte plus qu'à celle de l'enfant.

L'enseignant doit réfréner son envie d'intervenir à tout prix. Son intervention sera d'autant



© PROF/RWB

Pour Marianne Hardy, « l'enseignant doit réfréner son envie d'intervenir à tout prix. »

mieux ciblée qu'il aura saisi ce qui se passe dans un groupe donné. Et d'autant plus efficace qu'il en aura observé les répercussions pour, le cas échéant, réorienter la réflexion. Supporter de ne pas savoir précisément où les élèves vont en venir, tolérer le désordre - fut-il apparent -, demande de faire confiance aux enfants. Cela suppose de concevoir un « cadre organisateur » qui les oriente clairement, tout en les incitant à cheminer librement, à prendre en charge leur activité à leur façon. L'effet ? Les enseignants accroissent la maîtrise de ce qu'ils font. Notons que si les adultes mettent un temps à entrer dans l'approche interactive, les enfants font de même. Ils peuvent être déstabilisés avant d'expérimenter la liberté et le temps qui leur sont laissés.

Cette approche aurait aussi une dimension citoyenne...

Notre société induit compétition et individualisme. L'approche interactive amène les enfants à négocier et coopérer à travers un ensemble de règles. Par exemple, quand le travail en atelier aboutit à une proposition, un résultat,

l'enseignant demande à connaître ceux qui ont été rejetés. En les mettant en débat, il montre que, juste ou fausse, aussi bizarre puisse-t-elle paraître, chaque contribution, si elle est prise en compte, peut être source de réflexion. Même si les comportements perturbateurs diminuent fortement, ils demeurent. Quand ils en prennent conscience, les enfants se montrent capables de prendre de la distance et de proposer des pistes pour les améliorer. Les enfants développent ces attitudes respectueuses et coopérantes dans tous les domaines. L'enseignant peut alors s'aider du groupe pour faire avancer un enfant en difficulté. ●

Propos recueillis par
Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ Ancienne chercheuse du Cresas et de l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP), mar.hardy@orange.fr

⁽¹⁾ Mis sur pied en 1969 par l'Éducation nationale française, le Cresas a été intégré en 2003 à l'INRP, www.inrp.fr/politique/unite/cresas.

De la maternelle aux futurs enseignants

Initié en 2011 au sein de la Haute École de la Ville de Liège, le projet *Maternelle* a déjà touché vingt-deux classes maternelles liégeoises, 410 instituteurs maternels et primaires, et 260 futurs enseignants.

Pour entrer dans ce projet, « *la lecture d'un article sur l'approche interactive n'y suffit pas* », explique Florence Capitaine, pédagogue, formatrice de futurs enseignants. C'est elle qui coordonne ce projet depuis la Haute École de la Ville de Liège, en collaboration avec l'inspection et les écoles fondamentales liégeoises.

Le dispositif constitue un maillage complet : les enseignants des écoles fondamentales volontaires suivent un module de formation continuée animé par la Haute École. Durant trois ans, ils sont accompagnés en classe par deux institutrices maternelles que la Ville de Liège a détachées à cet effet à mi-temps. Et la Haute École initie les futurs enseignants, dans les sections préscolaire et primaire.

Pour M^{me} Capitaine, outre les bénéfices pour les écoles accompagnées, ce dispositif fait prendre conscience aux futurs enseignants des enjeux importants de l'approche interactive, et leur donne un outil supplémentaire pour agir contre l'échec scolaire.

De plus, « de nombreux collègues de la Haute École s'intéressent au projet et les directeurs des établissements liégeois en parlent entre eux, en termes positifs. Enfin, la collaboration avec la Fondation Roi Baudouin ⁽¹⁾ a donné au projet une certaine visibilité. Et d'autres catégories pédagogiques demandent à être initiées ».

⁽¹⁾ Dans le cadre du projet *L'École maternelle, une chance à saisir*. bit.ly/29DIrli

POUR EN SAVOIR +

- HARDY M., ROYON C., « Une pédagogie coopérative et interactive pour la réussite de tous les élèves. L'expérience menée à l'école ouverte des Bourseaux », *Innova*, juin 1998. bit.ly/2a3bH7G
- HARDY M., « Pratiquer à l'école une pédagogie interactive », dans *Revue française de pédagogie*, 1999, volume 129, N° 1, p. 17-28. bit.ly/2bhIG6d
- HARDY M., PLATONE F., *On n'enseigne pas tout seul. À la crèche, à l'école, au collège et au lycée*, ENS Editions, 2000.
- HARDY M., HUGON M.-A., « Susciter des dynamiques de découverte et de changement », dans *Recherche & formation*, n° 51, 2006. bit.ly/2brCVRG
- STAMBAK M., « Donner à tous envie d'apprendre. Cheminement et découvertes de l'équipe du Cresas », dans *Revue française de pédagogie*, 1999, volume 129, N° 1, p. 7-16. bit.ly/2bqXH8k
- HUGON M.-A., VIAUD M.-L., « L'éducation nouvelle et l'enseignement secondaire français », dans *Informations sociales*, 2004, n° 116, p. 114-124.

Premier bilan

Un premier bilan de l'opération a conduit à quelques modifications, pour cette édition 2016-2017.

Selon Isabelle D'Hondt, responsable des formations collectives à l'Institut de la Formation en cours de Carrière, les professeurs de cours généraux, satisfaits de la phase d'observation du stage, regrettaient de n'avoir pas pu vivre l'immersion avec leurs collègues des cours techniques et chefs d'atelier. Dorénavant, ils participeront au stage entier, les entreprises pouvant fusionner ces phases.

Leurs collègues auraient aimé toucher aux machines. Ce n'est pas possible, pour des raisons de sécurité et d'assurance. « *Leur satisfaction est aussi globale. L'accueil des entreprises les a impressionnés* », souligne M^{me} D'Hondt. Ils ont pu mettre à niveau certaines connaissances, mieux percevoir la réalité de l'entreprise, l'importance de la sécurité et du travail d'équipe. La plupart ont trouvé matière à transfert vers leurs collègues ou leurs élèves, via des réunions d'équipe pédagogique.

Enfin, « *les entreprises sont enthousiastes. Les organisateurs, eux, se réjouissent des dialogues concrets entre écoles et entreprises. Ils élargissent leur offre, via plus de secteurs et de métiers, notamment en petites entreprises – un souhait des stagiaires* ».

Stages en entreprises : l'offre s'élargit

Le but d'Entr'apprendre ? Réduire les fractures entre le monde de l'entreprise et des écoles. Le moyen ? Des stages en entreprises pour les enseignants. Troisième édition encore élargie.

En 2016-2017, des entreprises ouvriront de nouveau leurs portes à des chefs d'ateliers, enseignants, professeurs de cours généraux ou techniques, dans le cadre du projet *Entr'apprendre*, organisé par l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC), la Fondation pour l'enseignement (FPE), les réseaux d'enseignement et leurs instituts de formation ainsi que des représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des entreprises participantes.

Une offre plus large

Cette année, les inscriptions démarrent dès septembre, toujours via l'IFC ⁽¹⁾, avec une offre qui s'élargit. Huit entreprises en 2014-2015, seize l'année passée, dans des secteurs plus nombreux (industrie, économie et sciences appliquées), et « *nous continuons sur cette lancée*, déclare Olivier Remels, administrateur délégué de la FPE. *En 2016-2017, notre offre s'élargit à vingt-six entreprises. Et nous nous ouvrons aux secteurs de la distribution, de la construction, du transport, via des entreprises de toute taille, avec une offre de métiers beaucoup plus étoffée* ».

Parmi les nouveaux hôtes, l'entreprise de construction Malors, où travaille Anne Malet. Pour elle, « *la formation est importante en soi pour notre personnel, ensuite par l'accueil de stagiaires, d'apprentis, et par la participation à des jurys de qualification. Ex-enseignante, je mesure la différence à combler entre notre réalité de terrain et la pratique des enseignants* ». Vincent Lemaire, lui, est administrateur délégué de la société d'électricité André Lemaire, qui entre aussi dans *Entr'apprendre* cette année. « *Faire venir des enseignants chez nous va permettre de les mettre plus au*

fait du quotidien de l'entreprise et ainsi peut-être contribuer à une amélioration qualitative de l'enseignement de notre métier ».

Ces entreprises rejoignent une équipe où presque tous les anciens remplissent. Selon Olivier Remels, « *la plupart des entreprises déjà engagées nous restent fidèles et sont enthousiastes. Elles soulignent surtout le bon déroulement des stages, les contacts réalisés, la création d'espaces de confiance. Elles sont conscientes aussi de l'effet miroir pour leur*

personnel quant à l'accent mis sur la sécurité, la qualité, la productivité et l'amélioration de leurs procédures d'accueil ».

Un projet évolutif

Pour informer de cette offre et de son évolution, la FPE communique : « *Nous avons réuni les chefs d'ateliers pour leur présenter Entr'apprendre* ». De plus la FPE tient aussi à pérenniser les contacts entre stagiaires et entreprises : « *Pour ce faire, nous sommes sur le point de mettre en place un intranet* ».

Autre nouveauté, suite aux réactions exprimées lors du bilan de la première édition : l'immersion sera ouverte aux professeurs de cours généraux – ils pouvaient déjà participer à une étape d'observation –, pour leur permettre d'encore mieux comprendre les réalités de leurs collègues des cours techniques. ●

Pa. D.

⁽¹⁾ www.ifc.cfwb.be (profil « Membre d'un établissement scolaire », chapitre « formations spécifiques »)

FileTrieux : une plateforme pédagogique globale

Ils ne sont pas tombés dans la potion informatique quand ils étaient petits. Mais deux enseignants leersois ont mis au point une plateforme informatique centrée sur l'ensemble des besoins scolaires, avec un degré de finition qui pourrait faire pâlir d'envie.

Julien Fournier est professeur d'éducation physique, Régis Calcus de pratique professionnelle dans l'École d'enseignement spécialisé Les Trieux, à Leers. Autodidacte, l'un a allumé son premier ordinateur en 2000. L'autre a toujours voulu garder la main sur ce qu'il faisait ; quand il a eu besoin de logiciels dans son métier d'indépendant (avant de devenir enseignant), il s'est formé lui-même.

Il y a deux ans, ces passionnés se donnent pour ambition de développer un logiciel pédagogique global, hébergé

sur un serveur interne à leur établissement (pour éviter les dangers de perte de données en ligne). Six mille heures de travail plus tard, avec le soutien de leur directrice Françoise Engels, ils ont développé la plateforme *FileTrieux* ⁽¹⁾.

Lister l'ensemble de ses fonctionnalités est impossible ici. Mais citons-en quelques-unes. Un enseignant prépare son journal de classe et ses séquences d'activités en fonction de son programme actualisé. L'éducateur encode les présences sur une tablette et gère les dossiers des élèves : incidents, sanctions, évolution. Le professeur de pratique professionnelle réalise un carnet de compétences et des passations d'épreuves de qualification, en fonction de son découpage qui peut être celui des Unités d'acquis d'apprentissage. Le titulaire d'une classe crée et gère ses bulletins, ses conseils de classe, ses Plans individuels d'apprentissage ou de Transition...

FileTrieux permet de gérer les besoins de la direction, de l'administration, des enseignants, des partenaires médicaux... Bref, de tous les acteurs qui fonctionnent autour des élèves dans un établissement scolaire, du fondamental au secondaire, quel que soit le réseau.

« Avant de créer cette plateforme, nous avons dialogué avec tous nos collègues pour voir quels étaient leurs besoins,

explique Julien Fournier. Aujourd'hui, FileTrieux s'adapte aux besoins de chaque établissement. Et elle utilise

les données d'autres logiciels de gestion pour peu que les bases de données puissent s'exporter ».

Ces développeurs ne tiennent pas à tirer bénéfice de leur produit. Mais souhaitent pouvoir essayer leur travail. Cependant, la difficulté d'utiliser FileTrieux réside peut-être dans la maîtrise de l'ensemble de ses fonctionnalités.

« L'entrée se fait étape par étape, répond Régis Calcus. Et nous garantissons un accompagnement de trois jours de formation de l'équipe éducative. Les conditions ? L'achat d'un serveur, la désignation d'une personne-ressource et un forfait pour entrer dans l'ASBL Change, formée par les écoles utilisatrices, notamment pour payer les licences d'exploitation ». •

Pa. D.

⁽¹⁾ www.fileTrieux.be (info@fileTrieux.be)

B-School

Avec l'aide d'un informaticien, Sébastien Grégoire, professeur de sciences humaines à Verviers, a développé B-School. Cette plateforme contient une série d'outils numériques au service des enseignants, éducateurs, directeurs. Pour faire un essai, obtenir les conditions ou d'autres informations : sebastiengregoire@gmail.com - 0499 / 32 41 51 - www.b-gestion.be

Connexions

À la suite d'un marché public lancé par le Service public de Wallonie, environ deux-cents implantations scolaires wallonnes bénéficieront en 2016-2017 de la mise en œuvre d'une infrastructure de connectivité dans tous leurs locaux. Le but est de valider les hypothèses de travail, les choix technologiques,... en vue de préparer une opération plus large. bit.ly/2ablZAl

À découvrir

- www.languagebysongs.eu pour apprendre une langue à l'aide de la chanson.
- www.lasemainenumerique.be pour participer à des activités numériques du 10 au 21 octobre sur les apports des TIC dans les 20 ans.
- www.museozoom.be présente l'offre muséale wallonne et s'adapte à tous les supports multimédia.
- www.erasmusplus-fr.be pour se lancer dans un projet de mobilité ou de formation avec un partenaire européen.
- bit.ly/2a1rVZJ pour s'initier au droit d'auteur.
- www.nonalahaine.com pour découvrir des capsules vidéos de sensibilisation à la cyberhaine.
- sco.lt/5scYz3 pour des projets de modélisation en 3D avec 3Dslash.
- www.pixteller.com pour créer vos posters, bannières, cartes postales...
- www.brutalecole.be pour conseiller et soutenir les écoles à améliorer leur environnement sonore.

Écoute'Émoi, pour rendre le goût de l'école

Une vingtaine de professeurs et d'éducateurs de l'Institut de la Providence, à Wavre, ont construit le projet Écoute'Émoi pour contrer le harcèlement entre élèves.

Un petit mot dans une boîte aux lettres placée devant les bureaux des éducateurs, un message électronique, quelques paroles glissées à la titulaire ou à l'éducatrice... Pour les victimes ou les témoins de brimades, de rejet, d'actes de violence répétée, tous ces chemins mènent vers l'équipe Écoute'Émoi créée à l'Institut de la Providence, à Wavre.

« Quand je suis arrivée dans l'école voici trois ans, j'ai été confrontée à deux cas de harcèlement entre élèves, se souvient Pascale

Résultats ? Mitigés. La situation s'est améliorée mais un de ces élèves harcelés a quitté l'école en cours d'année. « Cela restait décevant par rapport au temps et à l'énergie investis, commente la directrice. Et puis surtout, nous n'avions pas démonté le mécanisme d'une situation plus complexe que l'image du vilain harceleur et de la pauvre victime. Bref, en sanctionnant, nous avons plutôt posé un couvercle sur une casserole qui risquait vite de redéborder ».

Un appel à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles adressé en 2014-2015 aux équipes éducatives désireuses de mieux gérer le harcèlement a fourni l'occasion du changement. « Ce qui était intéressant, c'est qu'il ne fallait pas trouver une idée de génie mais bien susciter l'adhésion de nombreux enseignants et décider un certain nombre d'entre eux à se former », précise encore M^{me} Maljean.

Gagné : sur les quelque 140 enseignants de l'école, plus de 90 % ont marqué leur accord et vingt-et-un professeurs et éducateurs ont suivi quatre journées de formation organisée par l'Université de Paix.

Cette formation comportait deux axes. D'abord, le vivre-ensemble dans lequel les animateurs ont mis en avant la coopération, la solidarité, l'étiquetage. Cela passait par le vécu avec des jeux de rôles, des mises en situation. Lolita Lassine, éducatrice au 1^{er} degré : « Nous pouvions mieux comprendre comment fonctionnent les protagonistes dans un cas de harcèlement. On se rend compte avec un peu d'effroi que nous sommes tous potentiellement des harceleurs, que nous pouvons y trouver du plaisir ! » Ensuite, les participants ont été formés à la méthode *No blame* (pas de sanction).



La cellule Écoute'Émoi est un outil commun à toute l'équipe éducative, explique la directrice.

Maljean, directrice des 2^e et 3^e degrés secondaires. *Cela me peinait de les voir isolés, repliés sur eux-mêmes dans la cour de récréation, à la cantine ».*

Un couvercle sur une casserole

Avec la titulaire, l'éducatrice et des enseignants, la directrice a géré la situation de manière classique : écoute de l'élève en souffrance, dialogue entre école et parents, sanctions pour les harceleurs...

Éviter que le soufflé retombe

Et après ? « *Nous nous sommes rendu compte qu'il fallait à la fois éviter que le soufflé retombe et prendre le temps de bien ancrer le projet*, répond Caroline Leroy, psychologue et enseignante. *Riches des liens tissés entre nous, nous avons réfléchi pour régler des questions pratiques : comment nommer notre projet, réceptionner les demandes, informer tous nos collègues, nous rendre bien visibles... ?* »

Un cas identifié de harcèlement a permis à l'équipe de mettre en pratique la méthode *No blame*. « *Nous avons expliqué à la victime le contenu de notre formation ; elle a accepté d'être notre cobaye*, explique Nathalie Renouprez, éducatrice aux 2^e et 3^e degrés de l'enseignement professionnel. *Nous avons été vraiment satisfaits quand, quelques semaines plus tard, l'un de ses professeurs nous a dit : J'ai vu cette élève arriver tout sourire et je me suis demandé ce qui se passait. Nous avons encore revu régulièrement cette jeune fille. Par des regards, par des signes discrets, elle nous faisait savoir que la situation avait changé. Et à la fin de l'année, elle est passée dans l'année supérieure* ».

Mais l'équipe axe aussi son travail sur la prévention, le vivre-ensemble. « *Sans imposer les choses, nous réfléchissons avec les titulaires à deux périodes d'animation au début de l'année* », explique Caroline Leroy.

Pour se faire connaître, la jeune équipe a réuni tous les enseignants en septembre 2015 lors d'une journée pédagogique. Elle les a initiés à des activités pour apprendre à faire connaissance et utiliser ensuite ces techniques en classe. Par le biais de jeux de rôle, l'équipe éducative a aussi découvert la méthode *No*

blame ⁽¹⁾. Ensuite, une conférence sur le projet a été proposée aux parents, aux élèves et à toute personne intéressée. L'étape suivante sera de créer des échanges entre des écoles qui ont mené des projets semblables.

Tout le monde est en apprentissage

« *Nos atouts, c'est la force d'une équipe à la fois fournie et perméable : beaucoup d'enseignants sont impliqués et les interventions, en cas de harcèlement, se font très rapidement*, explique Pascale Maljean. *Chaque fois, un membre de la cellule accompagne le titulaire de la classe. Cela donne à l'élève une garantie de sérieux et de neutralité. L'équipe pilote est devenue un outil commun à toute l'équipe éducative. Mais elle ne va pas tout régler* ».

Cela ne gomme pas certaines difficultés : pas toujours simple de faire circuler les infos entre vingt-et-une personnes et de distribuer les compétences. Certains se sentent mieux à l'aise dans les entretiens, d'autres dans les animations.

De quoi rendre le projet transposable ? « *Oui*, répond M^{me} Maljean. *À condition de s'assurer de l'adhésion massive du personnel, de prendre le temps de la formation, de construire le projet étape après étape, le laisser murir sans brusquer les choses. Et veiller à ce que les membres de la cellule soient nombreux dans tous les degrés, options et filières de l'école* ». ●

Catherine MOREAU

⁽¹⁾ Cette méthode est au programme (parmi d'autres) de la formation *Harcèlement entre élèves : comprendre, identifier, agir*, organisée par l'IFC (code 40200) – www.ifc.cfwb.be.

Créer un climat serein

« *Grâce aux animations de cette cellule, je suis plus attentive à créer un climat serein dans mes classes*, témoigne Valérie Jordens, qui enseigne dans le qualifiant. *Avec un groupe où je dois gérer des situations relationnelles difficiles, j'ai prévu durant l'année des activités ponctuelles pour que les élèves se connaissent mieux. Cela peut être simplement des jeux de rôle, ou un travail en duos ou en trios d'élèves dont l'habitation porte le même numéro* ».

Nathalie Renouprez, éducatrice : « *Devant les difficultés à contrer le harcèlement, il fallait tester, découvrir, se former à de nouvelles procédures. Cela permet de rendre à un élève le goût de venir à l'école. Et d'inciter les témoins à ne pas rester silencieux* ».

Le pari de *No blame*

Juliette*, en 3^e professionnelle, « vide son sac » dans le bureau des éducateurs : colère, découragement, mal-être. Nathalie Renouprez et Lolita Lassine, éducatrices formées à la méthode *No blame*, écoutent ces émotions qui ne se contestent pas. Ensuite, elles demandent à Juliette de choisir huit élèves de sa classe : des jeunes avec lesquels elle s'entend bien, d'autres avec lesquels elle n'a pas d'atomes crochus et d'autres encore qui lui causent des soucis. Plus tard, ces élèves sont réunis en l'absence de Juliette : « *Nous nous faisons du souci pour elle et nous pensons que vous pourrez nous aider* », expliquent les deux éducatrices. Chaque élève est invité, librement, à réaliser une action pour Juliette, durant une semaine. « *Spontanément, les jeunes choisissent des choses simples, de bon sens (manger avec elle, l'aider pour un cours...)* », explique M^{me} Lassine. Une semaine plus tard, les adultes interrogent chaque élève : « *As-tu tenu ton engagement ? Veux-tu continuer ?* »

Pour la cellule *Écoute'Émoi*, l'atout de cette méthode, où personne n'est pointé du doigt comme harceleur, victime ou témoin, c'est que les élèves mettent en place eux-mêmes des actions qui les responsabilisent et les valorisent. Il arrive que le (s) harceleur(s) refuse(nt) toute participation. Mais *No blame* fait le pari qu'une petite dizaine d'élèves dans une classe suffiront pour faire basculer positivement la posture du groupe. Cela peut court-circuiter le harcèlement et permettre à l'élève en souffrance de retrouver sa place.

* Prénom d'emprunt

« Au cours de sciences, ouvrez la porte au débat ! »

Pour Christian Orange, didacticien de la biologie et de la géologie, enseignant à l'Université libre de Bruxelles, introduire le débat scientifique structuré en classe permet aux élèves de construire une réflexion critique.



EN DEUX MOTS

Biologiste et géologue, Christian Orange a enseigné en France, dans le secondaire, puis à de futurs enseignants. Après une thèse en didactique des sciences, il est devenu chercheur, puis professeur à l'Université de Nantes.

Depuis 2012, il enseigne la didactique comparée au Service des Sciences de l'Éducation de l'ULB et les « Aspects généraux de la Pédagogie et didactique » aux futurs enseignants du secondaire.

Christian Orange est notamment l'auteur d'*Enseigner les sciences*.

Problèmes, débats et savoirs scientifiques en classe, paru en 2012 aux éditions De Boeck.

PROF : Au récent congrès de l'AREF⁽¹⁾, vous avez présenté « les conditions d'une culture scientifique émancipatrice ». Qu'entendez-vous par là ?

Christian Orange : Je pense que l'école se contente souvent d'enseigner les résultats de la science et non les problèmes qui les ont engendrés. On présente ces résultats comme des faits avérés, établis grâce à une démarche scientifique. Pourtant, les savoirs scientifiques ne relèvent pas du vrai et du faux. Ce sont plutôt des savoirs critiques qui questionnent en permanence ce qui est possible, impossible, nécessaire.

Selon moi, on peut introduire, au cours de sciences (mais aussi dans d'autres cours) de véritables situations de débat. Travailler une question scientifique permet de donner aux élèves de nouvelles façons de penser, des outils de réflexion critique.

Un exemple où un tel débat vous semble nécessaire et réalisable ?

Prenons une leçon consacrée à l'articulation des membres, celle du coude, par exemple, à l'école primaire. Si l'on se contente de donner un schéma aux élèves, il y a fort à parier que beaucoup d'entre eux n'auront pas compris « le fin fond de l'histoire » c'est-à-dire les contraintes auxquelles doivent répondre les articulations.

Par contre, si l'enseignant leur demande de réaliser eux-mêmes un schéma, cela va aboutir à des représentations diverses. Les comparer, confronter les idées, amènera la classe à faire émerger les nécessités (il faut que « cela plie tout en restant solide et en ne bougeant pas dans tous les sens ») et à construire un savoir

raisonné. Ensuite, on pourra vérifier, à l'aide de radios, de photos, de séquences filmées... Et étendre la réflexion aux articulations d'autres animaux, des engins motorisés...

En quoi cela permettrait-il d'accroître les compétences des élèves en sciences ?

Émettre des idées, les proposer, prendre en compte les objections, changer de point de vue, cela permet un regard plus critique, plus avisé. Ceci dit, de telles situations ne sont pas faciles à mettre en œuvre et posent plusieurs questions. Sur quel problème faire porter le débat ? Quels objectifs lui assigner ? À quels savoirs peut-on aboutir ?

Justement, sur quelles questions faire porter ces débats ? Et comment bien les poser ?

Ces débats peuvent porter sur des savoirs scientifiques, pas sur des questions socialement vives (comme l'utilisation des OGM, les origines de la vie, la reproduction humaine...), sources de discussions selon le contexte culturel, et qui relèvent davantage de l'éducation citoyenne.

La formulation des questions est importante. Si on demande aux élèves *Comment est constitué le tube digestif dans ton corps ?* ou *Que deviennent les aliments que nous mangeons ?*, on pousse à raconter un trajet, une histoire. Par contre, la question *Comment ce que j'ai mangé peut-il donner des forces à mon corps ?*, demande de dépasser la simple mise en histoire de ce que nous mangeons : cela relie le fonctionnement à la fonction de la nutrition.

Bien sûr, il faut un minimum de références

communes qui varient selon l'âge des élèves : on voit mal des élèves s'engager sur des questions portant sur l'électricité sans avoir d'abord vécu ensemble un certain nombre de situations sur des circuits électriques.

Une façon de réagir alors que notre société a fait du discours scientifique le seul légitime, au service d'une vision du monde unique ?

Davantage qu'un enseignement centré sur les résultats, cet apprentissage des sciences par problèmes réduit le risque de dogmatisme. On s'éloigne de « *c'est vrai parce que les sciences disent que* » – qui nie l'histoire des sciences – pour aller vers les raisons.

Davantage de débats en classe de sciences ne risque-t-il pas de changer la position de l'enseignant, de le mettre en difficulté ? Et de prendre énormément de temps ?

Le rôle de l'enseignant est central. Il organise et conduit le débat. Il n'intervient pas, même indirectement, pour donner son avis sur les thèses présentes ou pour les valider. Cela ne l'empêche pas de demander des précisions ou des compléments d'argumentation. Il permet à chacun de présenter sa thèse ou ses arguments afin que tout le monde joue le jeu de la connaissance. Et il est aussi le garant que la classe reste bien sur le problème voulu.

Ensuite, à partir du travail réalisé (notes, dessins, tableaux, schémas, listes...), l'enseignant doit aider la classe à « mettre en texte » dans du langage scolaire ce qui a été compris, de façon à permettre aux élèves de généraliser, de comprendre les lois, les fonctions, les organisateurs logiques.

C'est clair que cela peut être insécurisant. S'il y a débat, on n'arrive généralement pas nécessairement à la « bonne solution », celle des manuels, à un savoir « vrai ». On peut juste commencer à explorer ce qui est possible ou pas. Les enseignants du fondamental ne se sentent pas toujours suffisamment outillés en sciences, et les débutants sont souvent polarisés sur le fonctionnement et la gestion de la classe.

Plus on avance dans l'enseignement secondaire, plus le programme s'étoffe. Mais je pense que l'expérience montre aux enseignants que certains chapitres de la matière posent peu de difficultés à l'ensemble de la classe. Il est possible alors

de dégager du temps pour aborder des points qui posent plus de difficultés aux élèves sous la forme de débats. L'idéal serait que l'on puisse en organiser quatre ou cinq fois par an. Ce n'est évidemment pas l'unique manière d'enseigner.

Pensez-vous que des initiatives comme *Le Printemps des Sciences* peuvent attirer davantage de jeunes vers les filières scientifiques ? Davantage de filles, notamment.

Sans doute. Elles peuvent aussi offrir une occasion pour la construction d'idées. À condition qu'elles ne se focalisent pas sur des sujets spectaculaires.

Attirer plus de filles vers les sciences ? Au sortir du fondamental, une majorité d'enfants, filles et garçons, les apprécient. Puis, les sciences deviennent un outil de sélection des jeunes. Déclarez sur un plateau de télé que vous n'êtes pas au courant d'un évènement historique, que vous n'avez pas lu tel bouquin, vous risquez de passer pour un ignare. Par contre, si vous dites que vous n'êtes pas (ou n'étiez pas) bon en math ou en sciences, cela passe. C'est vu comme un outil de sélection normal !

Pour attirer davantage de filles vers les sciences, il faudrait sans doute, dès l'enfance, éviter les situations, les jeux stéréotypés. Cela permettrait d'éviter l'autolimitation dont elles font encore preuve face aux études scientifiques. Du côté des manuels scolaires, il me semble que les stéréotypes sexistes s'amenuisent. Cela évolue gentiment, mais ce n'est pas suffisant. •

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

.....
⁽¹⁾ Congrès « Actualité de la recherche en éducation et formation », qui s'est tenu à Mons du 4 au 7 juillet 2016. www.aref2016.be

Tous connectés

Tous connectés sera le thème de l'édition 2017 du *Printemps des Sciences* qui aura lieu du 20 au 26 mars. Cette semaine d'animations et de conférences est organisée par le réseau inter-universitaire Scité qui lie, sous l'égide de la Wallonie, les cinq unités de diffusion des sciences des facultés des sciences des universités en Fédération Wallonie-Bruxelles : Infor-Sciences (ULB), ScienceInfuse (UCL), Réjouisciences (ULg), Confluent des Savoirs (UNamur) et SciTech (UMons). Les écoles pourront s'inscrire dès le 1^{er} février à 14h.

www.sciences.be

Le succès d'Audrey rassure les étudiants sur leurs acquis

A la Haute École Albert Jacquard, à Namur, l'équipe de François Bourgaux a accompagné Audrey Robic, sélectionnée pour le championnat européen des métiers.



En décembre, Audrey Robic ira au championnat européen des métiers. C'est l'équipe coordonnée par François Bourgaux qui l'a accompagnée dans sa préparation à la sélection nationale.

François Bourgaux est coordinateur pédagogique de l'option Design web & mobile et enseignant à la Haute École Albert Jacquard, à Namur. Lui et son équipe ont accompagné une de leurs étudiantes, Audrey Robic, dans sa préparation au championnat national des métiers.

PROF : Pourquoi ce choix d'enseigner ?

François Bourgaux : Après des études de communication visuelle, un premier emploi, des parts dans une société, je suis devenu free-lance au moment où le web était en pleine explosion. Il fallait « évangéliser ». C'était passionnant. Puis, il y a eu l'éclosion de la bulle Internet, l'apparition du mobile qui a ouvert de nouveaux champs exploratoires. J'ai rejoint la haute école à son invitation. Depuis cinq ans, j'y coordonne l'option Design web & mobile. J'y donne en deuxième le cours de typographie, et en troisième j'assure le suivi du travail de fin d'études et le développement de projets. J'ai retrouvé là l'atmosphère de recherches, de remises en question que j'avais vécue au début du web. Et j'apprécie le rôle d'accompagnateur auprès des étudiants.

Que signifie Design web & mobile ?

La jeune génération d'aujourd'hui passe d'un écran à l'autre. Dans cette option, nous formons des concepteurs d'expériences mobiles capables de rendre l'information accessible à l'utilisateur, sur l'écran. Cela implique des apprentissages techniques (code, langage de programmation...) et des connaissances des aspects humains de la communication. Nous ne formons pas des spécialistes qui n'auraient de la « valeur » que pour quelques années sur le marché du travail dans ce secteur en mouvance constante. Nous préférons donner aux étudiants des connaissances de base et les rendre capables d'autonomie pour enrichir leurs savoirs, chercher des solutions adaptées à chaque projet.

Audrey Robic ira à Euroskills en décembre¹ après avoir décroché la médaille d'or au championnat belge des métiers. Pourquoi y envoyer des étudiants ?

Nous les informons en début d'année, en insistant sur la notion d'expérience que cela leur apporterait sur le plan personnel et de la pratique.

Comment les avez-vous encadrés ?

Le cursus suffit et nous les responsabilisons le plus possible. Ceux qui se lancent sont à l'aise dans les apprentissages et ont confiance en eux. Un expert du Centre de compétence du Forem dans le domaine de l'industrie graphique (Cepegra) accompagne Audrey dans sa préparation du championnat européen. Nous ne nous sentons pas dépossédés : nous avons transmis le flambeau.

Utiles, ces championnats des métiers ?

C'est une belle occasion pour ces jeunes de se rencontrer, de vivre une expérience commune. Dans l'idéal, une forme plus collaborative me semblerait plus intéressante. Mais notre société ne fonctionne-t-elle pas sur la méritocratie et la compétition ?

Quel impact ce succès a-t-il sur les autres étudiants ?

Cela les rassure sur leur formation, sur leurs acquis. Certains iront peut-être soutenir Audrey et la solidarité s'exprimera évidemment sur les réseaux sociaux.

Quels sont vos projets dans votre domaine de formation ?

Nous profitons du décret Paysage pour revoir notre formation. Toujours avec le souci de ne pas rater la prochaine évolution. Une formation plus longue permettrait de proposer davantage de spécialisation. •

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

⁽¹⁾ Le championnat européen des métiers aura lieu du 1^{er} au 3 décembre à Göteborg. Vingt-cinq jeunes forment le team belge. www.worldskillsbelgium.be

Spécialisé : l'intégration progresse

Le nombre d'élèves inscrits de l'enseignement spécialisé bénéficiant d'une intégration dans l'ordinaire ne cesse de croître.

Alors qu'ils étaient 30 777 en 2004-2005, 36 106 enfants et adolescents étaient inscrits dans l'enseignement spécialisé en 2013-2014 : 1 400 en maternelle (0,7 % de l'ensemble des enfants inscrits en maternelle, ordinaire et spécialisé), 17 495 en primaire (5,3 % de l'ensemble) et 17 211 en secondaire (4,6 % de l'ensemble). Des proportions en constante croissance depuis dix ans, comme l'indiquent les *Indicateurs de l'enseignement* ⁽¹⁾.

Dans le même temps, le nombre d'élèves en intégration a lui aussi considérablement augmenté, passant de 512 en 2009-2010 ⁽²⁾ à 2121 en 2013-2014. L'intégration, définie dans le décret organisant l'enseignement spécialisé ⁽³⁾, permet à des élèves à besoins spécifiques inscrits dans le spécialisé de suivre des cours dans des classes de l'enseignement ordinaire, tout en étant accompagnés par du personnel du spécialisé.

Il y a quatre types d'intégration, selon la durée et selon le volume de cours suivis dans l'enseignement ordinaire. Elle est donc soit temporaire (un ou plusieurs moments dans l'année scolaire), soit permanente (toute l'année). Et est soit partielle (une partie des cours), soit totale (tous les cours). Tous niveaux confondus, c'est l'intégration permanente totale qui est le plus fréquemment mise en place, puisqu'elle concerne 57 % des 1 361 écoliers intégrés au fondamental et 88 % des 760 élèves intégrés

au secondaire. L'intégration temporaire totale, elle, concerne 39 % des écoliers et 11 % des élèves « intégrés ».

Il y a huit types d'enseignement spécialisé, dont le type 8 (troubles des apprentissages) qui n'est organisé qu'au niveau primaire. 890 enfants inscrits dans le spécialisé de type 8 bénéficient du dispositif d'intégration, pour 514 en 2011-2012 et 702 en 2012-2013 : une nette augmentation en nombre, mais aussi en proportion (de 7,7 à 12 % en trois ans).

Cependant, c'est surtout parmi les élèves des types 6 (déficiences visuelles) et 7 (déficiences auditives) que se situent les plus larges parts d'élèves en intégration (plus de 20 %) À contrario, les enseignements spécialisés de type 1 (retard mental léger) et 3 (troubles du comportement et/ou de la personnalité) présentent une faible part d'élèves en intégration. •

D. C.

⁽¹⁾ Lire l'indicateur 6, Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âge, p. 22-23. www.enseignement.be/indicateursenseignement

⁽²⁾ Première année pour laquelle *Les Indicateurs de l'enseignement* évoquent les chiffres liés à l'intégration, instaurée en 2005-2006.

⁽³⁾ Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé (modifié par le décret du 5 février 2009 contenant des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. bit.ly/29m6OE9)

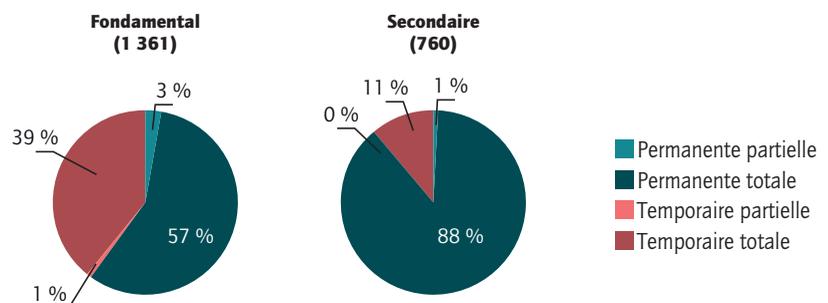
2121

En 2013-2014, 2 121 des 36 106 élèves du spécialisé bénéficiaient du dispositif d'intégration, soit 5,87 % d'entre eux.

760

Sur les 760 élèves du spécialisé « intégrés » dans l'enseignement secondaire ordinaire, près de neuf sur dix sont en intégration permanente (toute l'année) totale (pour tous les cours).

Répartition des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration en 2013-2014



En 2013-2014, l'intégration permanente totale concerne au niveau du fondamental 57 % des élèves bénéficiant de l'intégration et au niveau secondaire, 88 % des élèves.

Source : *Les Indicateurs de l'enseignement 2015*, p. 25



L'école maternelle, d'un pays à l'autre...

Cette rubrique donne la parole à un expert, sur une question d'éducation. Pascale Garnier s'interroge sur la pression qui s'exerce sur l'enseignement maternel, « de plus en plus centré sur les apprentissages scolaires ». Un regard français qui trouve écho chez nous.

Aujourd'hui, une des questions de fond que pose l'évolution des systèmes d'éducation des jeunes enfants est celle de leurs rapports avec la scolarité obligatoire. Dans de nombreux pays, la pression des résultats scolaires se fait sentir sur le curriculum (ou programme) qui devient de plus en plus centré sur les apprentissages scolaires (en particulier le langage oral et écrit, les savoirs mathématiques et scientifiques) et/ou au niveau d'un abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire.

C'est par exemple le cas en Suisse où l'école enfantine est devenue obligatoire à partir de 4 ans. Sans nul doute, y participent l'audience croissante des classements internationaux, au premier titre les enquêtes PISA (Program for International Student Assessment Pupils), ainsi que l'évolution des formes de gouvernance et de régulation des systèmes éducatifs. Ce mouvement international de

« schoolification » (scolarisation) de l'éducation préscolaire prend une importance et des formes variables selon les traditions éducatives et les politiques publiques de chaque pays.

La pression des attentes de l'école élémentaire sur l'école maternelle

En France, un nouveau programme pour l'école maternelle est entré en vigueur en septembre 2015, dont j'ai coordonné le projet en 2014 pour le Conseil supérieur des programmes (CSP), créé en 2013 par la loi de refondation de l'école. Votée en 2013, cette loi constitue d'emblée une forte rupture en affirmant que l'école maternelle constitue un cycle unique d'apprentissages avant la scolarité obligatoire. Elle met fin à l'intégration de la dernière année de maternelle (grande section) et des deux premières années de l'école élémentaire dans un même « cycle des apprentissages fondamentaux ».



Mise en place en 1989, cette politique entendait assurer une forte continuité entre les écoles maternelles et élémentaires et une souplesse du point de vue l'avancée de la scolarité des élèves. Outre que cette politique n'a pas porté les résultats escomptés en termes de continuité des apprentissages, de fluidité des parcours scolaires, de coopération entre les enseignant(e)s, elle a sans doute renforcé la pression de la scolarité obligatoire sur la maternelle. En particulier, le fonctionnement de la grande section s'est pour partie aligné sur celui de la première année d'école élémentaire et le « travail » sous forme de fiches écrites s'est généralisé à tous les niveaux, rendant l'accueil des enfants de moins de trois ans tout particulièrement problématique.

Le souci d'efficacité vis-à-vis de la scolarité ultérieure conduit à augmenter l'emprise des apprentissages scolaires sur l'éducation des jeunes enfants. Elle se focalise sur les apprentissages qui sont les plus directement rentables et visibles, évaluables, au détriment d'une attention portée à la globalité de leur développement et à ses dimensions nécessairement familiales et sociales.

Cette pression scolaire sur la maternelle se manifeste aussi par le développement de l'évaluation des élèves, mise en place en 1990 sous la forme d'un « livret de compétences » à acquérir au cours de chaque cycle, qui suit l'élève au fil de sa scolarité. Devenu « livret scolaire » en 2008, s'y sont adjoints des outils et des dispositifs d'évaluation à la fin de la maternelle.

Cette place grandissante d'une évaluation formelle pèse à la fois sur le travail des enseignants, qui ont le sentiment de passer leur temps à évaluer les élèves, sur leurs relations avec les enfants et leurs parents. Loin d'être un outil participatif au service des apprentissages des enfants et d'un véritable dialogue entre parents et enseignants, l'évaluation cristallise leurs tensions et devient un moyen de classer aussi bien les établissements que les élèves.

Une réaffirmation de la spécificité de l'école maternelle

Le nouveau programme de 2015 s'efforce de trouver un nouvel équilibre entre trois missions de l'école maternelle à la fois différentes et complémentaires dont l'importance et les définitions respectives ont varié historiquement depuis la création de l'institution au XIX^e siècle : l'accueil des jeunes enfants, leur éducation, une préparation à leur scolarité ultérieure.

C'est ce dernier rôle qui est devenu progressivement trop exclusif, au niveau de son organisation comme de son curriculum quand, à partir des années 1970, l'école maternelle est apparue comme un moyen de lutter précocement contre les inégalités sociales de réussite scolaire. Tout en réduisant l'autonomie de la maternelle relative vis-à-vis de la scolarité obligatoire, cette scolarisation n'a pas résolu pour autant les difficultés constatées. Au contraire, dès leur entrée en maternelle, elle s'avère particulièrement pénalisante pour les jeunes enfants qui y sont confrontés à de multiples ruptures avec leur environnement familial.

S'imposait donc la recherche d'une nouvelle dynamique entre ses fonctions scolaires et ses fonctions plus largement éducatives et



EN DEUX MOTS

Docteur en sociologie, Pascale Garnier est professeur en sciences de l'éducation à l'université Paris 13. Ses recherches privilégient une sociologie pragmatique des débats et des pratiques relatifs aux enfants et à leur éducation.

Le P^r Garnier est co-directrice du laboratoire Experice (Centre de recherche interuniversitaire Expérience Ressources Culturelles Éducation), qui s'intéresse particulièrement aux apprentissages et à l'éducation hors de l'école en mettant l'accent sur les situations les moins formelles, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes.

Publications récentes :

GARNIER P. (2016). *Sociologie de l'école maternelle*. Paris, PUF.

GARNIER P., RAYNA S., BROUGÈRE G., RUPIN P., (2016), *À 2 ans : vivre dans un collectif d'enfants. Crèche, école maternelle, classe passerelle, jardin maternel*. Toulouse, Erès.

GARNIER P. (2009). « Préscolarisation ou scolarisation ? L'évolution institutionnelle et curriculaire de l'école maternelle », *Revue française de pédagogie*, n° 169, p. 22-36. rfp.revues.org/1278

d'accueil des enfants et de leurs parents. Par exemple, la place du jeu a été revalorisée, même si le texte final reste en deçà des ambitions du projet qui soulignait la capacité des enseignant(e)s à accompagner les enfants dans leur activité ludique, au lieu d'une simple opposition entre jeu libre et jeu dirigé, à s'ouvrir à l'imprévu et rebondir sur les propositions ludiques des enfants.

Autre exemple, au niveau de l'évaluation, le projet indiquait des « attendus de fin de cycle » pour mettre en valeur l'implication des enseignants aux côtés des enfants. Mais, à travers le terme de « compétences » qui a été retenu en continuité avec les programmes précédents et les autres niveaux de scolarité, c'est une logique de responsabilité individuelle imputée aux seuls enfants qui a prévalu dans le texte final.

Au total, un des principaux enjeux du nouveau programme n'est pas seulement celui d'une école particulièrement « bienveillante » envers les enfants, mais celui des dynamiques entre développement et apprentissage qui sont cruciales à cet âge. Il valorise également une conception des enfants comme « tous capables », considérés dans la plénitude de ce qu'ils sont, « interlocuteur à part entière » de l'enseignant(e), au lieu de les regarder à travers leurs défaillances. Il demande de considérer l'enfant avant l'élève. En outre, l'école ne saurait être une fin en soi : elle n'est qu'un moyen pour que chaque enfant puisse développer, avec les autres, son « propre pouvoir d'agir et de penser ».

Une affaire à suivre...

Le nouveau programme a recueilli un large assentiment : fin 2015, 78 % des enseignant(e)s s'y sont montré(e)s favorables ou très favorables selon un sondage commandé par le syndicat professionnel majoritaire.

Mais un texte n'a pas la vertu magique de changer l'école maternelle du jour au lendemain. D'où l'importance d'une formation initiale et continue pour l'école

“ *Le souci d'efficacité vis-à-vis de la scolarité ultérieure conduit à augmenter l'emprise des apprentissages scolaires sur l'éducation des jeunes enfants.* ”

maternelle qui est aussi une demande forte des enseignant(e)s. L'élévation du niveau de recrutement des professeurs des écoles au master, puis la création des ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation), sont encore loin d'avoir remédié à la disparition progressive d'une formation spécifique pour la maternelle.

Pèse aussi un taux d'encadrement des enfants très défavorable : 25,8 par enseignant(e) en 2015. Paradoxalement, ce ratio diminue à mesure que les enfants grandissent, alors que le meilleur « retour sur investissement » en matière d'éducation, c'est la période de la petite enfance. En outre, le budget et les personnels de service qui sont mis à disposition des écoles maternelles par les communes varient considérablement, redoublant de fortes ségrégations territoriales.

Enfin, la Charte des programmes adoptée par le CSP prévoit que chaque nouveau programme devrait faire l'objet d'une évaluation, de modalités adaptées de régulation et d'actualisation. Elle appelle aussi à une réflexion prospective, liant la formation des professeurs au développement de la recherche. Il y a là un impératif, tant les recherches sur l'école maternelle sont peu développées en regard des autres niveaux d'enseignement. C'est encore plus vrai dans le domaine des recherches sur l'organisation, le contenu, la pédagogie et l'évaluation dans les systèmes éducatifs étrangers que prévoit la Charte.

Cet effort de recherche au niveau national et international doit être développé en prenant en compte les perspectives des acteurs de première ligne que sont les enseignants, les parents et les enfants. Ceux-ci ne sont pas trop petits pour être véritablement des interlocuteurs des chercheurs et parties prenantes des politiques qui les concernent. ●

PASCAL GARNIER

Professeur en Sciences de l'éducation

Un défi actualisé



GROOTAERS D. et TILMAN F.,
*Le défi pédagogique. Émanciper
par l'action sociale et l'éducation,*
2016, coéd. Couleurs livres/
Chronique sociale.

Dans *Le défi pédagogique*, écrit voici plus de trente ans, Dominique Grootaers et Francis Tilman prônaient une pédagogie de libération des groupes dominés (souvent issus des classes populaires), privilégiant la démarche du projet qui met en avant les capacités de s'exprimer, de poser des problèmes, de trouver des solutions...

Dans cette nouvelle édition entièrement revue et actualisée, ils dressent le bilan et tracent de nouvelles pistes de réflexion. Car l'eau a coulé sous les ponts dans bien des domaines : économique (libéralisme triomphant), politique (crise qui s'éternise), social (creusement des inégalités), technologique, idéologique... Les auteurs troquent le concept de pédagogie populaire pour celui de pédagogie émancipatrice, applicable dans l'éducation et dans l'action sociale.

Cette pédagogie veut « accroître la maîtrise intellectuelle, culturelle et affective qui doit permettre à ceux qui sont privés de savoir et de pouvoir, de gagner en confiance en eux et d'acquiescer, en coopération avec les autres, une capacité d'action plus grande sur leur environnement économique et social, voire même une capacité de transformer collectivement cet environnement ».

Comment faire ? Une boîte à outils propose méthodes et démarches didactiques pour mettre en pratique « l'approche coopérative » ouvrant sur un autre rapport au savoir, au pouvoir, aux autres et aux valeurs. •

C. M.

« Et si on essayait de se comprendre ? »



www.televisiondumonde.be

Ce titre générique rassemble sept émissions de 15 minutes donnant la parole à des enfants et jeunes de 4 à 20 ans, qui s'expriment librement sur leur rapport à la différence. Réalisées par Télévision du Monde, elles seront diffusées sur *La Trois* en octobre et novembre, et peuvent être commandées dès octobre (sur clé USB ou DVD).

Ici, seuls les jeunes ont la parole. Enfants et adolescents se confient sur la différence, leur identité, la culture, les religions, les mécanismes de création de groupes, l'apprentissage du vivre-ensemble au travers de projet

ou d'une culture d'école, les stratégies qu'ils mettent en place pour résoudre leurs conflits, leur regard sur l'actualité, les migrants...

Durant près d'un an, *Télévision du Monde* s'est rendue dans une dizaine d'écoles et groupements associatifs pour recueillir ces paroles vécues, authentiques. Les émissions sont là pour ouvrir une voie de réflexion et de débat autour de ces interpellations, notamment à l'école. Une diffusion vers les professionnels de l'éducation est programmée dès octobre. •

D. C.

Une tout autre école

Le mouvement *Tout autre chose* a finalisé son *Manifeste pour une tout autre école*, conçu au départ d'une démarche participative ayant impliqué huit-cents personnes (sur base volontaire) lors de quatorze ateliers en Wallonie et à Bruxelles. Ce texte d'une trentaine de pages est une synthèse de ces débats. www.toutautrechose.be/toutautreecole

École de tous

L'ASBL École de Tous, constituée en 2015, a pour but de concevoir, promouvoir et répandre un mode d'enseignement (obligatoire) adapté à la diversité de la société actuelle. Son projet s'inscrit dans le principe de l'école inclusive et d'un tronc commun jusqu'à la 4^e secondaire. <https://ecoledetous.be>

Tous égaux face aux équations ?

Faisant suite aux résultats de l'enquête PISA 2012, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publie *Tous égaux face aux équations ? - Rendre les mathématiques accessibles à tous*, qui appelle à développer des programmes ambitieux qui ne creusent pas les inégalités de départ en la matière. bit.ly/2aSjzEo

Les couts scolaires

Depuis 2010, la Ligue des Familles mène une enquête auprès de ses affiliés sur les dépenses liées à la scolarité de leur(s) enfant(s). Pour l'année 2015-2016, 521 familles ont répondu. Pour la première fois apparaît une estimation des couts d'une année dans les filières qualifiantes. bit.ly/2b0qBqF

Latéralité manuelle : une étape-clé

**Qu'est-ce qui détermine
chez un enfant
l'utilisation de la main
droite ou de la gauche ?
Et quelles difficultés
scolaires une latéralité
mal affirmée peut-elle
entraîner ?**

Dans la vie utérine et au cours de ses premières années, un enfant utilise plus volontiers une de ses mains. Mais selon la pléiade de chercheurs qui ont étudié la question, c'est entre 3 et 7 ans qu'a lieu le choix définitif.

La latéralité, c'est-à-dire la préférence, au niveau de la force et de la précision, pour l'utilisation d'une des parties symétriques du corps, concerne aussi l'œil, l'oreille et la jambe. À noter que la main « ferme la marche », car la dominance pédestre est déjà visible quand l'enfant, entre 1 et 2 ans, commence à monter les escaliers. La dominance oculaire, elle, est fixée vers 2 ans et demi. La maîtrise des termes « gauche » et « droite » viendra plus tard, vers 6 ans.

Selon la psychologue Jacqueline Fagard ⁽¹⁾, les enfants utilisent plus systématiquement leur main préférée au fur et à mesure qu'ils progressent dans la maîtrise d'un nouvel apprentissage. Plus la tâche exige de l'habileté et implique des séquences de gestes, plus l'activité est difficile ou précise, plus la main préférée assure un rôle actif. C'est notamment le cas lors de l'apprentissage de l'écriture. L'autre main – qui peut être la plus performante dans d'autres tâches – assure alors un rôle de support ou d'orientation. Cette latéralité manuelle est une notion complexe, car il existe de nombreuses variantes à l'utilisation exclusive d'une des deux mains. Alors comment l'explique-t-on ? De nombreux modèles explicatifs ont été proposés, sans faire l'unanimité. La latéralisation, c'est-à-dire le processus qui mène vers la latéralité, serait la concordance de facteurs génétiques, prénataux, neurologiques et sociaux.

Ainsi, il existe des familles de droitiers ou de gauchers, et certains chercheurs évoquent même des gènes dominants. En outre, comme

l'explique M^{me} Fagard, « *des études cliniques et expérimentales puis des méthodes d'imagerie cérébrale ont montré l'asymétrie hémisphérique du cerveau. Chaque hémisphère prend en charge des évènements moteurs et sensoriels ayant lieu dans la moitié opposée du corps et de l'espace* ». Autrement dit, même si les deux hémisphères cérébraux échangent les informations et travaillent de façon équivalente, les voies nerveuses qui contrôlent les mouvements des membres sont croisées : c'est l'hémisphère gauche du cerveau qui commande la main droite et vice-versa. Cela n'empêche pas qu'une majorité de gauchers aient le centre du langage et de la pensée logique et abstraite situé, comme les droitiers, dans l'hémisphère gauche. La lésion d'un des hémisphères avant ou au moment de la naissance peut amener un enfant à utiliser de façon dominante le côté commandé par l'hémisphère intact. À cela s'ajoutent des facteurs externes : en utilisant la main droite, l'enfant peut imiter ses parents ou son entourage, s'y opposer ou s'adapter à un environnement construit par et pour des droitiers.

En tout cas, la latéralité est une étape-clé ! Dès le départ, les expériences vécues aident l'enfant à connaître son schéma corporel. En prenant conscience de son asymétrie corporelle, il apprend à se structurer dans l'espace : en percevant l'axe de son corps, il perçoit aussi son environnement par rapport à cet axe. Il va ainsi notamment pouvoir reconnaître et mémoriser l'orientation gauche-droite lors des apprentissages de la lecture et de l'écriture des lettres et des nombres. ●

Catherine MOREAU

⁽¹⁾ FAGARD J., *Le développement des habiletés de l'enfant, Coordination manuelle et latéralité*, Paris, CNRS Éditions, 2001.

Adroit de la main gauche, gauche de la main droite

Des problèmes liés à la latéralité peuvent être à l'origine de difficultés scolaires. Dans le cas, par exemple, où la latéralité neurologique a été contrariée. « *Un enfant peut écrire l'une ou l'autre lettre (b et d, u et n...) ou chiffre en miroir parce que, tout en écrivant de la main non préférentielle, il utilise un programme moteur correspondant à sa main dominante. Cela inverse spatialement la direction du geste graphique* » expliquent Bruno De Lièvre, docteur en sciences de l'éducation, et la psychomotricienne Lucie Staes, dans un livre qui propose un grand nombre d'exercices utiles pour les enseignants et les psychomotriciens ⁽¹⁾. Et de suggérer notamment que pour éviter que l'élève imite l'enseignant écrivant face à lui, l'adulte se place à côté de l'enfant.

D'autres élèves, ne percevant pas clairement leur main dominante, écrivent tantôt d'une main, tantôt de l'autre, ce qui peut amener des difficultés pour les apprentissages spatiaux, en particulier pour différencier la gauche de la droite. Un grand nombre de tests neurologiques, de force, d'évaluation de la latéralité gestuelle et fonctionnelle peuvent aider à « affirmer » la latéralité.

La même difficulté à distinguer gauche et droite est sensible chez des élèves qui possèdent une dominance croisée entre l'œil et la main. « *Un gaucher de l'œil balaie le champ visuel de droite à gauche tandis que sa main va écrire de gauche à droite* », expliquent les deux auteurs.

Une source de difficultés peut être un retard de maturation dans la spécialisation de l'hémisphère droit du cerveau (qui règle notamment la perception visuo-spatiale) ou du gauche (celle du langage). Cela peut expliquer la difficulté de certains dyslexiques à percevoir et à mémoriser des situations et des orientations spatiales. Et, par manque de mémoire séquentielle, une des fonctions de l'hémisphère gauche, certains dysorthographiques n'arrivent pas à se souvenir de la position de chaque lettre (ou syllabe) dans un mot.

Enfin, il faut rappeler que des gauchers bien latéralisés n'ont pas davantage de problèmes scolaires que les droitiers. « *Seule l'écriture peut poser problème en raison du mouvement de rapprochement du bras vers le tronc et de la position du poignet en trop grande flexion, qui peut provoquer des crampes. Il vaut donc mieux habituer très tôt les gauchers à incliner leur feuille vers le bas à droite pour qu'ils écrivent plus ou moins de haut en bas tout en maintenant la main dans le prolongement de l'avant-bras* ».

Bien plus que la latéralité, c'est donc le degré de latéralité qui semble le plus important. Des enfants non latéralisés ont de moins bons résultats aux épreuves motrices que les gauchers et les droitiers qui ont obtenu des résultats comparables.

⁽¹⁾ DE LIÈVRE B. et STAES L., *La psychomotricité au service de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2012, coll. Outils pour enseigner.



© PROF / FVB / Jean-Michel Clajot

Main gauche ou main droite ?
Question de latéralité.

POUR EN SAVOIR +

FAGARD J., *Le développement des habiletés de l'enfant : coordination bimanuelle et latéralité*, Paris, CNRS, 2001.

FRANCOTTE M., *Éduquer par le mouvement*, Bruxelles, De Boeck, 1999.

HINDRYCKX G., LENOIR A.-S., NYSSSEN M.C., *La production écrite en questions. Pistes de réflexion et d'action pour le cycle 5-8*, Bruxelles, De Boeck, 2006, coll. Outils pour enseigner.

Enrichir son savoir au Collège Belgique

Classes de dépaysement

Il y a de nouvelles dispositions relatives à l'organisation des classes de dépaysement et de découverte (en Belgique ou à l'étranger), mais aussi des activités extérieures à l'établissement et organisées dans le cadre des programmes d'études. Tous les détails dans la circulaire 5777 qui remplace la circulaire 5042 de 2014. www.adm.cfwb.be

Interruptions de carrière

La circulaire 5753 relative aux interruptions de la carrière professionnelle dans l'enseignement et les centres PMS est un document global reprenant les informations utiles et actuelles en la matière, et applicables indistinctement du réseau d'enseignement. www.adm.cfwb.be

Formation Croix-Rouge

La Croix-Rouge propose à nouveau cent formations (de six jours) gratuites aux enseignants et éducateurs de l'enseignement secondaire ou supérieur. La formation est reconnue par l'IFC. Elle comprend le Brevet européen des premiers secours (BEPS), les outils pédagogiques permettant d'organiser des animations BEPS auprès d'élèves et une journée de recyclage tous les deux ans. Les enseignants s'engagent à suivre l'intégralité de la formation, à donner au minimum une animation par an à une classe, et à suivre les recyclages. Les écoles doivent également s'impliquer. bit.ly/1LMbFwe

Erratum

Dans notre édition de juin, dont le dossier était consacré à la littérature belge en classe, nous annonçons en page 23 une lecture-spectacle autour des auteurs belges, proposée par Pascale Toussaint pour les classes de 4-5-6^e secondaire. La bonne adresse de contact est info@leplaisirdutexte.be.

Comment les dinosaures sont-ils devenus des oiseaux ? Quel est l'avenir de l'Europe ? Les progrès de la génétique permettent-ils de décider librement du sort de son enfant ? Aucun lien à priori entre ces trois questions, si ce n'est que ce sont des thèmes qu'aborderont des cours-conférences du Collège Belgique.

Parrainé par le Collège de France, il est placé sous l'égide de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, ainsi que des Académies de Médecine et de Langue et Littérature françaises. Il propose à tous, gratuitement, des cours-conférences donnés par des spécialistes de diverses disciplines, et auxquels il est recommandé de s'inscrire via www.collegebelgique.be.

Ces cours-conférences, donnés en soirée, partagés en une à trois leçons réparties dans le temps, sont proposés à Bruxelles (Palais des Académies), à Namur (Palais provincial), à Liège (différents lieux) et à Charleroi (Palais des Beaux-Arts). Certains sont diffusés en « live-vidéo » sur la plateforme www.lacademie.tv.

Leur spécificité ? Ils veulent aborder des thématiques peu explorées et aux confins de différentes disciplines. Et cela dans trois domaines : sciences et technologies ; société, arts et lettres ; sciences biologiques et médicales. Programme via www.academieroyale.be (> Collège Belgique > Programme des leçons futures).

C. M.



Les cours-conférences sont gratuits. Au menu cet automne, notamment, l'avenir de l'Europe.

À PRENDRE OU À LAISSER

Mon projet éco-solidaire permettra à dix classes du secondaire de réaliser un projet répondant à un besoin existant dans l'école, et intégrant au maximum les principes du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. Une initiative de l'ONG Autre Terre et de l'ASBL Éducation et Formation au Développement Durable (EFDD), en partenariat avec l'ONG Autre Terre. Inscriptions avant le 16 septembre. www.cahiers-developpement-durable.be/appele-a-projet

L'École supérieure de Pédagogie de Bruxelles propose, principalement aux enseignants du fondamental, une formation continuée et complémentaire dans les champs pédagogiques, didactiques, relationnels et institutionnels. Formation modulaire et souple, en avant-soirée, les mardis et jeudis. Séance d'informations le mercredi 14 septembre (17-19h). www.espb.be

Sécurité routière: le 22 septembre, à Namur, le Service public de Wallonie organise une formation gratuite de référent en éducation à la mobilité et à la sécurité routière, destinée aux enseignants du maternel et du primaire. L'objectif est qu'ils deviennent des personnes ressources au sein de leurs écoles. Inscriptions: benedicte.vereecke.ext@spw.wallonie.be (081 / 77 30 77). bit.ly/2al55wi

Groupes d'échange: les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Cemea) de Bruxelles et de Liège organisent des groupes d'échange autour des pratiques éducatives, ouverts à toute personne de l'enseignement fondamental, secondaire, supérieur, ordinaire ou spécialisé. Objectifs: croiser les regards, confronter les déconstruire pour les faire évoluer, envisager la place des pratiques d'éducation active à l'école, penser l'éducation dans sa globalité. Un jeudi soir par mois à Bruxelles et un jeudi sur deux à Liège. Contact: ecole@cemea.be.

Vingtième Bataille des Livres: 70 classes de 3, 4, 5 ou 6^e primaire pourront participer à la vingtième Bataille des Livres. Cette initiative internationale de promotion de la lecture, s'étend sur toute l'année scolaire. Au travers de livres d'auteurs francophones vivants, d'Internet, de rencontres d'auteurs et

de quiz, les écoliers sont en contact avec des écoles de Suisse, de France, du Sénégal, du Rwanda, du Canada, d'Haïti et du Burkina Faso. Inscriptions avant le 23 septembre. www.culture-enseignement.be (> Activités > Bataille des Livres).

Euroscola permet aux classes de 5^e ou 6^e secondaire de visiter le Parlement européen à Strasbourg, et d'y devenir eurodéputés d'un jour, en même temps que des jeunes venus d'autres pays. La sélection des classes candidates est ouverte jusqu'au 30 septembre. bit.ly/1w4U07u

La journée d'études de l'Association pour une école démocratique (APED) aura lieu à Liège le samedi 15 octobre (13-17h30), sur le thème « École et luttes sociales ». www.skolo.org

Regards sur le génocide des Tutsi au Rwanda est une animation proposée aux classes des 2^e et 3^e degrés du secondaire, le 28 septembre à 13h, à Virton, par les Territoires de la Mémoire, à l'initiative du Centre d'action laïque du Luxembourg. Inscription indispensable: 061 / 22 50 60 ou courrier@cal-luxembourg.be.

Une formation continuée en entrepreneuriat (35 unités d'une demi-journée) est proposée aux enseignants de Wallonie par l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI). Elle est complétée d'actions d'accompagnement sur le terrain et d'activités de réseautage. Objectif: renforcer la présence de l'entrepreneuriat dans l'enseignement, afin d'obtenir des impacts auprès des étudiants en fin de parcours académique. www.aei.be/fcee

Saved by the Bell est une action de mobilisation des écoles autour du droit à l'éducation pour tous. Lors de la Journée internationale des enseignants (5 octobre), des centaines d'écoles en Belgique et dans le monde font entendre leur son de cloche. www.saved-bythebell.be/fr

ONB Kids rassemble toutes les initiatives de l'Orchestre National de Belgique à destination des publics scolaires, des académies et des conservatoires. www.nob-onb.be (> ONB Kids)

PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est une publication du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'Enseignement).

Adresse

Magazine PROF - Local 3G9
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 - BRUXELLES
www.enseignement.be/prof
prof@cfwb.be
Tél: 02 / 690 81 33
Fax: 02 / 600 09 64

Rédaction

Rédacteur en chef: Didier Catteau
Journalistes: Patrick Delmée, Catherine Moreau, Didier Van Herreweghe (pages Carte PROF)
Mise en pages: Olivier Vandevelle

Comité d'accompagnement

Hafsa Ben Zouien, Philippe Delfosse, Alain Faure, Éric Frère, Lise-Anne Hanse, Anne Hicter, Jean-Pierre Hubin (président), Chantal Kaufmann, Gérard Legrand, Jean-Michel Motte et Willy Wastiau.

Vie privée

Afin d'envoyer le magazine PROF à ses destinataires, la Fédération Wallonie-Bruxelles (AGE) traite les données à caractère personnel suivantes: nom, adresse et numéro matricule.

La Communauté française ne conserve ces données que pendant le temps nécessaire à la réalisation de l'envoi du magazine. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les destinataires du magazine disposent, moyennant la preuve de leur identité, d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification à l'égard des données à caractère personnel les concernant.

ISSN 2031-5295 (imprimé)

ISSN 2031-5309 (online)

© Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction autorisée pour un usage en classe. Pour tout autre usage, reproduction d'extraits autorisée avec mention des sources.

Éditeur responsable

Jean-Pierre Hubin,
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

Impression

Roularta Printing S.A.

Tirage

120 000 exemplaires, imprimés sur du papier portant le label FSC garantissant qu'il est issu de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés.

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche 54
5000 NAMUR
Tél: 0800 / 19 199
courrier@mediateurcfwb.be

À nos lecteurs

Pour recevoir la version électronique du magazine plutôt que sa version imprimée, envoyez-nous un courriel à prof@cfwb.be avec le nom et le numéro matricule de la personne à retirer de notre liste de destinataires.

Pour votre confort de lecture, certains liens hypertexte ont été raccourcis grâce à l'application <http://bit.ly/> Ces liens ont été vérifiés le 25 août.

À PRENDRE OU À LAISSER

Une Classe du Monde d'Unicef est une classe qui consacre une attention particulière à l'éducation au développement et l'éducation aux droits de l'enfant pendant l'année scolaire. Et dont les enseignants reçoivent tout au long de l'année du matériel pédagogique d'Unicef Belgique. www.unicef.be/fr (> enseignants > Devenir Classe du Monde)

Les écoles au PASS, brochure 2016-2017 du Parc d'aventures scientifiques, détaille les nouvelles animations développées à l'attention des publics scolaires, du maternel au secondaire. www.pass.be (> Je suis > Une école)

Les déficiences sensorielles chez l'enfant et l'adolescent sont l'objet d'une formation organisée par la chaire UCL – IRSA (Institut Royal pour Sourds et Aveugles), d'octobre 2016 à février 2017. Ouverte à tout professionnel de niveau bachelier minimum. www.uclouvain.be/481320

Santé mentale et école : le Centre de référence en santé mentale (Crésam) organise du 10 au 14 octobre sa 2^e Semaine de la santé mentale en Wallonie, axée cette année sur la santé mentale et l'école. Trois axes : un colloque (13 octobre), des activités locales (11 et 12 octobre) pour lesquelles le Crésam lance un appel à participation notamment aux écoles, et un programme « off ». Contact : Marie Lambert (081 / 25 31 47, m.lambert@cresam.be). Les détails via www.cresam.be/ssam

La violence à l'école est le thème de la conférence-débat que donnera le psychologue et psychothérapeute Romano Scandariato à Nivelles, le 20 octobre, dans le cadre de l'Extension de l'ULB. www.ulb.ac.be/extension

Vers une école entrepreneuriale est un appel à projets lancé en Wallonie dans le cadre du Plan Marshall 4.0 et cofinancé par le Fonds social européen. Il propose deux types de programmes aux écoles secondaires et supérieures non universitaires situées en Wallonie : des programmes d'activités entrepreneuriales d'une part, des programmes d'activités entrepreneuriales et actions de développement d'une École Entrepreneuriale d'autre part. Candidatures avant le 5 octobre ou le 28 novembre. Les détails via bit.ly/2aBSZ2I. Contact : entrepreneuriat@aei.be.

Six nouveaux dossiers pédagogiques se sont ajoutés dans la collection Espace Nord, centrée sur la littérature belge francophone. Ils concernent *Charlot aime monsieur* de Stéphane Lambert, *Le Bonheur dans le crime* de Jacqueline Harpman, *La Passion Savinsen* de François Emmanuel L'Herbe à bruler de Conrad Detrez, *La Légende d'Ulenspiegel* de Charles de Coster, et le naturalisme. www.espacenord.com/espacepedagogique

Redessinons les droits de l'enfant est une animation gratuite de l'ASBL Jeunesse et Droit, destinée aux 6-12 ans, autour de la découverte de la Convention internationale des droits de l'enfant.

L'ASBL peut aussi accompagner ou construire avec l'enseignant les projets en la matière. Contact : patricia.debaar@droitdesjeunes.com, www.jeunesseetdroit.be

L'esprit d'entreprendre, c'est maintenant ! est le titre d'une matinée d'information organisée le 19 octobre par l'Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi de Verviers. Directeurs d'écoles secondaires, professeurs, agents des centres PMS,... pourront y découvrir des outils pédagogiques concrets sur ce thème. bit.ly/2b4UT0q

En quête d'identité(S) est une expo-animation ludique autour de la notion d'identité, destinée aux groupes de jeunes dès 12 ans et aux groupes d'adultes. Elle sera à la Maison de la Laïcité de Vielsalm du 7 au 25 novembre. www.cal-luxembourg.be/course/en-quete-identite. Infos : ml.vielsalm@gmail.com

Un festival du film d'éducation aura lieu du 15 au 18 décembre à Bruxelles, à l'initiative des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Cemea). Une première décentralisation chez nous d'un festival qui se tient en France depuis 12 ans. www.festivalfilmeduc.net et www.cemea.be

Le Bastogne War Museum inaugure de toutes nouvelles activités spécialement destinées aux écoles et à la jeunesse. En conjonction avec un parcours interactif et moderne, les classes découvrent d'une manière originale ces aspects tragiques de notre histoire. www.bastognewarmuseum.be

Les GoodPlanet Actions, ce sont cinq moments de l'année pour mobiliser les écoles en faveur de l'environnement : *Croque local* (14 octobre), *Zéro déchets* (22 novembre), *Baisse les watts* (16 février), *Tous à l'eau* (21 mars) et *Alors on sort* (27 avril). www.goodplanetactions.be

La Belgique et son histoire, nouvelle exposition permanente du musée BELvue (Bruxelles), s'attache à sept thèmes (démocratie, prospérité, solidarité, pluralisme, migration, langues et Europe) et présente une galerie d'objets unique en son genre. Parcours de visite et outils pédagogiques ont été développés. www.belvue.be/fr/education

La Semaine de l'Argent 2017 aura lieu 27 mars au 2 avril. Destinée aux élèves des 2^e et 3^e degrés du secondaire, elle est organisée par la FSMA, Autorité belge des services et marchés financiers. www.wikifin.be/fr/enseignants

Résistance en Europe 1922-1945, ouvrage publié par l'IV-INIG, a été distribué à toutes les écoles secondaires dans le cadre du programme d'action consacré à la résistance en Belgique au cours de la Seconde Guerre mondiale développé par la cellule Démocratie ou barbarie. www.democratieoubarbarie.cfwb.be (> Résistance)

Deux abonnements pour le prix d'un à la Valette

Le Théâtre de la Valette, à Iltre, est devenu partenaire de Carte PROF et propose un abonnement gratuit à l'achat d'un abonnement payant. Situé dans une ancienne ferme, la salle ne peut accueillir plus d'une centaine de spectateurs, ce qui crée une véritable intimité avec les acteurs.



La programmation mêle sans complexe le comique, l'historique, le littéraire voire le contemporain. La saison de six spectacles s'ouvrira le 6 octobre avec *Le Plaisir de rompre* et *Le Pain de ménage*, deux comédies de Jules Renard. Et on y trouve aussi *La Ferme des animaux*, de Georges Orwell, programmée plus particulièrement à l'intention des publics scolaires. Une pièce qui attire l'attention sur les discours utopiques des dictateurs en devenir...

On notera que le Théâtre de la Valette peut organiser une représentation scolaire privée pour un groupe de 85 à 105 élèves, suivie d'une animation-débat personnalisée, et même une représentation dans votre établissement, pour certains spectacles.

► www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=6132

Cent entrées gratuites au salon Créativa Namur

Créativa, salon des loisirs créatifs, fera halte à Namur, au Parc des expositions, du 6 au 9 octobre. Créativa est un lieu de découverte, où l'on peut voir, toucher et même s'essayer via les ateliers à quasi tout ce qui se fait en matière de loisirs créatifs, en étant guidé dans ses premiers pas par des animateurs expérimentés.



Du scrapbooking à la couture, de la céramique aux idées gourmandes, faites votre choix :

plus de deux-cents ateliers seront organisés.

Créativa et Carte PROF offrent une centaine d'entrées gratuites aux bénéficiaires de Carte PROF. Pour tenter d'en obtenir, il suffit de suivre le lien ci-dessous. Les entrées gratuites seront distribuées à partir du 19 septembre, suivant les modalités reprises dans la rubrique « Avantages ».

► www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=6160



Les Zoos humains à la Cité Miroir

Une société (soi-disant) civilisée peut-elle exhiber des humains dans un but (soi-disant) pédagogique ? Bien sûr que non ! Et pourtant... Dans l'esprit colonialiste du 19^e siècle, de telles exhibitions « de sauvages » étaient courantes. Montrer les indigènes à qui l'on apportait la civilisation suffisait à justifier de tels *Zoos humains*, titre d'une exposition à voir du 17 septembre au 23 décembre à la Cité Miroir, à Liège.

Le sentiment de supériorité, avec comme corolaire le racisme, était vivace, et notre pays ne fut pas en reste. Même si les critiques envers « le village nègre » de 1897 à Tervuren poussèrent les autorités à ne plus en organiser, on eut encore droit à des villages sénégalais, japonais et autres au fil des expositions universelles. À chaque fois, l'objectif pédagogique était l'excuse, même en 1958...

De l'histoire ancienne ? En 2002 des pygmées Bakas furent montrés à Yvoir... Sans cesse, et en particulier auprès des jeunes, il faut donc rappeler que tous les êtres humains naissent libres et égaux. C'est le sens de l'exposition de la Cité Miroir, sous-titrée *L'invention du sauvage*. Entrée à prix réduit avec Carte PROF. Et bien entendu, des visites guidées sont prévues, pour tout public dès 12 ans.

► www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=6103

CARTE
PROF



Cent pass de quatre entrées gratuites aux Nocturnes des musées bruxellois

Les Nocturnes des musées bruxellois lancés par le Conseil bruxellois des musées, en seront cette saison à leur 16^e édition. Chaque jeudi soir (du 15 septembre au 8 décembre) au moins cinq musées différents sont accessibles, de 17 à 22h. Ils ouvrent leurs portes et proposent, outre la visite, des animations originales bien souvent réservées aux visiteurs des Nocturnes. Une occasion unique de découvrir les musées bruxellois d'une façon différente, plus détendue voire plus conviviale. En 2015, 16 000 visites ont été enregistrées.

En 2016, Carte PROF est partenaire de cette initiative et offre cent pass valables pour quatre entrées gratuites, en étroite collaboration avec le Conseil bruxellois des musées. La liste des musées participants est disponible via le lien en fin d'article. Ces entrées sont valables où et quand vous le souhaitez : soit pour quatre personnes dans un même musée, soit pour quatre musées différents pour une personne. Pour recevoir l'un des cent pass offerts, suivez le lien ci-dessous, rubrique « Avantages », à partir du 12 septembre.

► www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=6161

Made by children

Êtes-vous certain que votre T-shirt n'a pas été fabriqué par un enfant ? Savez-vous que le cobalt de smartphone a fort probablement été extrait par un jeune Congolais ? Ne nous voilons pas la face : le travail des enfants est encore de nos jours une triste réalité, et les pays du tiers-monde ne sont pas les seuls concernés.

Le MIAT – musée de l'industrie, du travail et du textile –, à Gand, présentera l'exposition *Made by children*, du 20 novembre au 7 janvier, consacrée au travail des enfants. Elle abordera le sujet suivant plusieurs axes (historique, juridique, pédagogique,...) et posera plusieurs questions : comment les lois sociales ont-elles été mises en place ? Qu'est-ce que la Convention internationale des Droits de l'Enfant ? Entrée à prix réduit sur présentation de carte PROF.

Différents programmes pédagogiques permettent d'accueillir les publics scolaires dès la 5^e primaire. Ces visites peuvent être combinées avec une découverte thématique de la ville.

► www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=6162

